

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude/ janvier 2009

**Le rapport Miquel : étude et bilan d'une
politique de redressement des
bibliothèques universitaires**

Romain Le Nezet

Sous la direction de Claude Jolly

Sous-Directeur des formations post-baccalauréat
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Remerciements

L'auteur tient à remercier M. Claude Jolly, Sous-Directeur des formations post-baccalauréat au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour avoir accepté la direction de ce mémoire mais aussi, et surtout, pour ses conseils précieux et sa constante disponibilité.

Ce travail n'aurait pu être accompli sans l'aide des personnels des différentes bibliothèques où m'ont conduit mes recherches, notamment celui de la bibliothèque de l'Enssib, mais aussi celui de la Bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu.

Enfin, je remercie mes proches pour leur soutien ainsi que leur aide à l'occasion du travail de relecture de ce mémoire.

Résumé : Publié en 1989, le rapport Miquel a constitué un moment-clé de l'histoire des bibliothèques d'enseignement supérieur. Ce bilan particulièrement critique de la situation des bibliothèques universitaires françaises a permis la mise en œuvre d'un grand effort de redressement. Ainsi, en dépit d'un bilan nuancé, les années 1990 peuvent être qualifiées de décennie de la modernisation des BU, la mise en œuvre des recommandations du rapport Miquel illustrant l'engagement volontariste des pouvoirs publics en ce domaine.

Descripteurs :

Rapports administratifs

Bibliothèques universitaires—France--1990-...

Miquel, André (1929-...)

Abstract : Published in 1989, the Miquel report has been an essential point in the history of the Higher Education's libraries. This balance sheet of the french academics libraries' position, especially critical, allowed to carry out a big effort in order to re-erect the situation. That's why, in spite of a qualified balance sheet, the 90's can be described as the decade of the modernization of the academics libraries. Indeed, the carrying out of the Miquel report's recommandations showed the will and the engagement of the administration in this domain.

Keywords :

Administratives reports

Academics Libraries—France—1990-...

Miquel, André (1929-...)

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California
94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION	9
AUX ORIGINES DU RAPPORT MIQUEL	11
BRÈVE HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRES DEPUIS 1945	11
<i>L'expansion des bibliothèques universitaires : croissance et limites</i>	11
Un réseau documentaire à consolider (1945-1959)	12
La croissance des années 60 : réformes et bilans	13
<i>Le temps des crises (1975-1985)</i>	16
LE TEMPS DES RÉFORMES	18
<i>Avant la Commission Miquel : une série de rapports officiels</i>	18
<i>La Loi Savary et la naissance des SCD</i>	20
<i>Un contexte politique favorable ?</i>	22
LE RAPPORT : CONSTATS ET PRÉCONISATIONS.....	27
UN ÉTAT DES LIEUX NÉGATIF, DES RECOMMANDATIONS AMBITIEUSES	27
<i>Une offre aux usagers insuffisante</i>	27
<i>Une crise statutaire dommageable</i>	31
UN SURSAUT ATTENDU	33
<i>La nécessaire comparaison : Les BU françaises au miroir de l'Europe</i>	33
<i>La réception publique et médiatique du rapport</i>	36
MISE EN ŒUVRE : « LES ANNÉES MIQUEL »	39
LE TEMPS DES MUTATIONS : LA MODERNISATION DES BU, UN « EFFET MIQUEL » ?	39
<i>Agir au présent : les applications immédiates</i>	39
<i>Le CSB et le suivi du rapport Miquel</i>	42
<i>Penser l'avenir : des chantiers ambitieux</i>	45
« VINGT ANS APRÈS » : L'HÉRITAGE CONTRASTÉ DU RAPPORT MIQUEL	47
<i>Un bilan en demi-teinte</i>	47
<i>Un rapport « daté » ? Le changement de paradigme des BU</i>	50
CONCLUSION.....	53
BIBLIOGRAPHIE	55
SOURCE PRINCIPALE	55
TEXTES LÉGISLATIFS	55
DOCUMENTS ET RAPPORTS OFFICIELS	55
HISTOIRE ET FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	57
ÉLÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONALE	59
RÉCEPTION ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT MIQUEL	59

Introduction

Publié il y a maintenant une vingtaine d'années, en 1989, le rapport intitulé *Les bibliothèques universitaires* et remis par la commission dirigée par André Miquel au ministre de l'Éducation nationale Lionel Jospin a été à l'origine, pendant les années qui ont suivi, d'un profond mouvement de modernisation des bibliothèques universitaires françaises dont on peut à présent mesurer les effets et tenter de dresser un bilan.

Le rapport Miquel ne fut ni le premier, ni le dernier en son genre : comme le souligne Anne-Marie Bertrand, « *en matière d'auto-évaluation, les bibliothèques ne sont pas mal loties* »¹. En effet, depuis plusieurs décennies, les bibliothèques françaises, dans leur ensemble, ont régulièrement suscité l'attention des pouvoirs publics, comme en témoignent le rapport Vandevoorde, en 1981, sur la situation générale des bibliothèques françaises, et, l'année suivante, le rapport Pingaud-Barreau, sur le développement du livre et de la lecture ou encore le rapport Desgraves sur le patrimoine des bibliothèques.

L'analyse de ces différents rapports permet de mieux comprendre les prises de décisions politiques qui leur ont fait généralement suite. Parfois arides, ces documents techniques de circonstance acquièrent avec le temps la dimension de véritables témoignages historiques et permettent d'éclairer, aussi, la manière dont les pouvoirs publics envisagent la situation des établissements à un moment donné. Il est alors intéressant de montrer les différences parfois frappantes entre les analyses initiales, les préconisations formulées et le résultat effectif des réalisations qui en sont issues. Par ailleurs, il est tout aussi pertinent d'interroger le contexte politique et institutionnel qui préside à la publication d'un rapport de ce type. En effet, au-delà de l'aspect technique évoqué, aucun rapport public n'est tout à fait neutre dans ses intentions comme dans ses conclusions. Dans le domaine bien particulier des bibliothèques, ils font ressortir, implicitement ou explicitement, leur nature d'« *objet politique* »².

Les travaux de la commission présidée par André Miquel ont fait date par leur ton particulièrement incisif et leur description sans indulgence d'une situation jugée alors problématique, pour ne pas dire catastrophique. L'objet de la présente étude est de resituer ces travaux dans leur contexte, à la fois historique et immédiat, mais aussi d'évoquer ce qui en fit la pertinence, en n'omettant point, toutefois, d'en souligner les approximations ou les zones d'ombre. Il convenait également de mesurer, autant que possible, l'impact « historique » du rapport Miquel sur l'évolution et la modernisation des bibliothèques universitaires françaises.

Ce travail est rendu délicat par la mise en perspective chronologique permanente qu'il suppose : le rapport naît à un moment particulier où le volontarisme politique en faveur de l'université est particulièrement fort, mais, très rapidement, la politique de redressement mise en chantier se trouve bouleversée par l'émergence progressive d'un autre modèle de bibliothèque universitaire. La période que nous serions tentés d'appeler les « années Miquel », et qui recouvre globalement la dernière décennie du siècle, sont par conséquent marquées par cet incessant jeu de balancier entre le rattrapage

¹ BERTRAND, Anne-Marie. « Bibliothèque, politique et recherche ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t.50, n°2, p. 37.

² Cf. BERTRAND, Anne-Marie. *Ibid.*, p. 36.

nécessaire des carences héritées du passé et la prise en compte simultanée d'une mutation des usages toujours plus rapide.

Les sources principales de cette étude sont principalement, outre le rapport lui-même, les différentes publications, soit officielles, soit émanant de professionnels ou d'analystes de tous horizons, qui ont réagi à la publication du rapport et tenté de dresser les bilans des nombreuses réalisations qui en ont découlé. Toutefois, aucune étude d'ensemble, à notre connaissance, n'avait encore essayé de dresser un tableau global de cette véritable « borne » qu'est la publication du rapport Miquel au sein de l'histoire des bibliothèques françaises.

Aux origines du rapport Miquel

BRÈVE HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRES DEPUIS 1945

Le rapport Miquel est resté célèbre pour son ton volontiers alarmiste sur une situation jugée, nous le verrons, catastrophique. Cette situation ne datait pas des quelques mois ou années précédant la rédaction du rapport. Pour mieux comprendre le contexte des bibliothèques universitaires de la fin des années 80, il est nécessaire de se replonger dans l'histoire récente de ces établissements, au moins depuis l'après-guerre³.

L'expansion des bibliothèques universitaires : croissance et limites

L'institution, en 1945, de la DBLP (Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique) marque une volonté profonde de poursuivre, après le conflit mondial, la période de réflexion menée depuis l'entre-deux guerres par les professionnels des bibliothèques. La structure administrative et les attributions spécifiques de la direction des bibliothèques de France et de la lecture publique ont été définies officiellement par le décret n° 45-1889 du 18 août 1945. Selon ce décret, cette direction, comprise dans la direction générale des arts et lettres, avait pour mission « *toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et de la lecture publique. Elle administre les bibliothèques nationales, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques des grands établissements scientifiques (...)* Elle a à sa tête un directeur et comprend un service technique et deux bureaux »⁴. Ce volontarisme semble pourtant limité par le manque de connaissance des bibliothèques universitaires de l'équipe fondatrice de la DBLP, comme en témoigne cet aveu de Pierre Lelièvre, adjoint au Directeur des Bibliothèques⁵ : la Direction ne comporte alors « *aucun représentant parfaitement informé des bibliothèques universitaires (...)* En fait, nous étions assez mal informés, aussi bien de la situation des bibliothèques universitaires que des exigences les plus pressantes et des réformes que réclamait leur état. Aucun d'entre nous n'en avait une expérience directe vraiment approfondie »⁶. Néanmoins, la situation d'alors est passablement précaire : les universités sont vétustes et fonctionnent avec des moyens limités. Il en existe une pour chacune des dix-sept académies que compte le territoire⁷, lesquelles disposent d'une seule bibliothèque.

³ Le découpage chronologique choisi reprend celui de D. Pallier dans PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. p. 13-41.

⁴ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. Lyon : Université Lumière (Lyon-2), 1999. p. 228-229.

⁵ Le premier directeur fut Marcel Bouteron, de l'origine à 1946, auquel succéda Julien Caïn, jusqu'en 1964.

⁶ GLEYZE, Alain. *Op. cit.*, p. 229.

⁷ La liste exhaustive de ces académies est disponible dans PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p. 20.

A partir de 1945, le nombre d'étudiants va connaître une croissance exponentielle, passant de près de 100 000 en 1945 à 625 000 en 1970⁸. Cette mutation est le produit de l'accroissement des taux de scolarisation et d'une forte démographie qui bouleverse alors toute la société française. Ces conditions nouvelles entraînent un changement dans la sociologie des publics étudiants ainsi qu'une diversification accrue des domaines d'enseignement.

Dans ce contexte de mutation, les bibliothèques universitaires vont connaître une modernisation en deux étapes :

Un réseau documentaire à consolider (1945-1959)

La situation des bibliothèques universitaires au sortir de la guerre n'est guère brillante : outre les destructions causées par les combats (ainsi, la Bibliothèque universitaire de Caen), les établissements souffrent de la faiblesse de leurs moyens de fonctionnement. Les constructions sont encore rares, excepté pour Lyon et Nancy, les bâtiments relativement anciens et souvent équipés de magasins vétustes, les salles de lecture se signalant par leur exigüité. Les moyens en termes de finances et de ressources sont tout aussi modestes : les droits de bibliothèques constituent la seule ressource des établissements qui emploient, et ce pour l'ensemble du territoire, seulement 200 personnes, en l'absence totale de personnel administratif et ouvrier. Ce contexte de grande pauvreté ne permet pas aux établissements de remplir correctement leur mission et D. Pallier remarque ainsi avec justesse que « *dans ces conditions, les collections, les services et les conditions de travail fournies aux usagers ne peuvent être qu'inégaux et le plus souvent peu satisfaisants* »⁹.

La DBLP décide donc d'établir un plan de consolidation des bibliothèques universitaires, en commençant par faire rétablir la subvention de l'Etat qui avait été supprimée. C'est également l'Etat, et ce dès 1949, qui prend en charge les personnels auparavant payés sur budgets locaux. Chaque bibliothèque se voit attribuer le personnel technique et administratif qui leur faisait auparavant défaut, tandis que les professionnels titulaires accèdent à une formation grandement améliorée¹⁰, leur nombre passant des 200 emplois évoqués précédemment à plus de 700 en 1959. Surtout, la Direction des Bibliothèques s'investit significativement en matière d'équipement : en dix ans, sept bibliothèques sont construites et neuf sont rénovées. Les établissements doivent s'adapter aux évolutions rapides des disciplines, aussi met-on en place des programmes de création de nouvelles bibliothèques scientifiques (Orsay, Bordeaux, Lyon...) destinées à répondre aux besoins d'une population étudiante scientifique en pleine croissance¹¹. Ainsi, les bibliothèques universitaires sont-elles en mesure de répondre davantage aux mutations que connaît l'université française des ces premières années d'après-guerre.

Pendant, malgré ces efforts soutenus, le pourcentage d'inscrits en bibliothèque reste faible¹² et la question du service rendu aux usagers, tant en matière de collections que d'équipement, reste problématique.

⁸ PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p. 20.

⁹ PALLIER, Denis. *Ibid.* p.21.

¹⁰ A titre d'exemple, rappelons la création du DSB (Diplôme Supérieur de Bibliothécaire), en 1950.

¹¹ Leur nombre passe de 25 000 à 55 000 de 1948 à 1958. Cf. PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». In *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992. p. 384.

¹² PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p.22.

La croissance des années 60 : réformes et bilans

Si le monde universitaire des années cinquante connaissait une évolution plutôt stable de ces publics, on peut caractériser la décennie suivante comme celle de l'explosion de la démographie étudiante. Le rythme de la croissance annuelle, compris entre 10 et 15% par an est « le plus élevé que la France ait connu »¹³. On évoque souvent cette croissance démographique étudiante, point culminant de la génération du « baby-boom », mais elle s'accompagne également d'une modification profonde du paysage enseignant : d'une population de 10 000 enseignants environ en 1960, l'on passe à 40 000 en 1973¹⁴. La diversification des universités est alors inévitable : la nécessité de désengorger l'université de Paris pousse les pouvoirs publics à augmenter le nombre d'académies, qui passe alors à 22 et à créer de nouvelles universités, ainsi Nantes, Orléans ou Reims en 1962¹⁵. Le cadre statutaire de certaines disciplines se modifie également, ainsi, en médecine et en pharmacie, les écoles se transforment en facultés. Après les événements de mai 68, la loi Faure bouleverse en profondeur le paysage institutionnel des universités : en 1970, la France compte cinquante-sept universités, six centres universitaires, sans oublier une quarantaine d'instituts universitaires de technologies, les IUT, créés en 1966.

Dans ce contexte de croissance, les bibliothèques universitaires sont chargées d'accompagner les mutations de l'enseignement supérieur, à l'exception des IUT qui ne relèvent pas du champ de compétence de la DBLP. Politiquement, les bibliothèques vont enfin être intégrées dans le IVème Plan national, dans le cadre du IIIème Plan d'équipement scolaire¹⁶. Les responsables de la Direction ont alors devant eux un chantier considérable. Le modèle de bibliothèque universitaire unique, avec l'idée d'une unité de lieu a vécu. Ces établissements sont encore par ailleurs fréquentés par seulement un tiers des étudiants. Dans le domaine de la recherche, les bibliothèques d'instituts et de laboratoires prolifèrent et répondent davantage aux besoins de spécialisation des chercheurs ainsi qu'à leurs conditions spécifiques de travail en favorisant notamment l'accès libre.

Très tôt, dès 1962, et donc bien avant les réformes de la fin de la décennie, les bibliothèques universitaires entament leur mutation, ce qui permettra « à la majorité des BU de s'insérer sans difficultés dans de nouvelles institutions universitaires »¹⁷. Il faut rappeler que la plupart des universités, jusqu'aux années soixante étaient composées de trois ou quatre facultés seulement : lettres, droit, sciences, parfois médecine. Les bibliothèques universitaires, dont les collections sont constituées par « fusion des fonds des facultés (...) recevaient indistinctement les étudiants et enseignants de toutes les disciplines »¹⁸. L'organisation des bibliothèques va alors être complètement repensée, sur le mode des « sections » correspondant à une discipline ou un pôle disciplinaire afin de mieux gérer la déconcentration de la documentation au sein des universités.

¹³ PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». In *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992. p. 385.

¹⁴ PALLIER, Denis. *Ibid.*, p. 385.

¹⁵ Mais aussi à Rouen et Amiens en 1964, ou Limoges en 1965 : la liste n'est pas exhaustive. Cf. PALLIER, Denis. *Ibid.*, p.385.

¹⁶ Après plusieurs échecs pendant les négociations des IIème et IIIème Plans. Cf. PALLIER, Denis. *Ibid.*, p. 386.

¹⁷ PALLIER, Denis. *Ibid.*, p.386

¹⁸ PALLIER, Denis. *Ibid.*, p.386.

Les instructions du 20 juin 1962 vont devenir « *le fondement de la bibliothéconomie universitaire* »¹⁹, et ce jusqu'aux préconisations du rapport Miquel. L'objectif est clair : il s'agit alors de faire de la bibliothèque universitaire un lieu d'accueil pour tous ses publics, des étudiants des premiers cycles aux étudiants avancés mais aussi répondre aux besoins spécifiques des enseignants-chercheurs. Au-delà du simple aspect technique de la réforme, la Direction impose le modèle d'une bibliothèque universitaire présente sur les campus, service transversal aux facultés, sous l'autorité du recteur.

Au sein d'une même section, on décide de proposer aux étudiants de premier cycle de vastes salles de lecture comportant manuels et ouvrages de référence tandis qu'est mis à la disposition des étudiants avancés et chercheurs des secteurs organisés par discipline, comprenant usuels et fonds de recherche. Le libre accès, selon le modèle anglo-saxon, s'impose à la plus grande partie des fonds documentaires²⁰ et les magasins sont réservés aux ouvrages les moins consultés. La direction, soucieuse de consolider la culture générale des étudiants, s'attache à renforcer l'interdisciplinarité en favorisant la juxtaposition des disciplines.

L'inscription des BU dans les plans nationaux vont faire de la France, avec la Grande-Bretagne et la RFA, un des plus grands constructeurs de BU en Europe. Les chiffres sont assez éloquentes : de 1960 à 1970, 273 000 m² sont construits, représentant 72 bibliothèques ou sections²¹, à tel point qu'on peut parler, en province, d'une « *seconde fondation des bibliothèques universitaires* »²². Le cas parisien est plus complexe : la région parisienne n'a bénéficié que de 21% des équipements nouveaux. Les moyens affectés aux bibliothèques universitaires sont sans précédent : aux crédits de fonctionnement en pleine croissance²³, la Direction obtient l'ajout d'enveloppes budgétaires de construction non négligeables. Parallèlement, la profession s'organise et se modernise : créée en 1963, l'ENSB, Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, permet la formation d'un nombre croissant de bibliothécaires. Le personnel des BU passe, en une décennie, d'environ 750 emplois à plus de 2500.

Quand surviennent les événements de mai 68, les bibliothèques ont déjà largement entamé leur propre révolution et semblent relativement préparées aux bouleversements nés de la crise universitaire. La loi Faure de novembre 1968²⁴, à travers son article 3, fait des universités des établissements publics à caractère scientifique et culturel (ESPC), composés d'unités de renseignement et de recherche (UER) remplaçant l'ancien système facultaire et censées favoriser la pluridisciplinarité, les universités « *devant associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques* »²⁵. Plus globalement, la loi renforce l'autonomie universitaire, notamment en confiant la direction des établissements à un président élu. Comme le souligne A. Gleyze, « *A la longue stabilité institutionnelle de l'enseignement supérieur, qui était toujours régi par des dispositions législatives et réglementaires de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, a succédé une situation nouvelle en France depuis la fin de l'Ancien Régime, avec la création d'universités autonomes. Ce changement capital dans la conception française des universités a évidemment eu des répercussions directes sur les bibliothèques universitaires, qui étaient l'un des éléments de la conception centralisée de l'enseignement supérieur qui avait eu cours jusqu'alors* »²⁶. Les bibliothèques

¹⁹ PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». *Op. cit.*, p.385.

²⁰ La Direction opte pour la Classification Décimale Universelle (CDU)

²¹ Chiffres donnés dans PALLIER, Denis. *Ibid.*, p. 392.

²² PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p.24.

²³ De 4,5 Millions de francs en 1960 à 28,6 en 1970.

²⁴ Loi dite « Loi Faure » n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

²⁵ *Ibid.* article 6.

²⁶ GLEYZE, Alain. *Op. cit.*, p. 559.

universitaires doivent alors s'adapter aux nouvelles structures administratives qui régissent à présent l'université.

Comme le remarque D. Pallier « *sur la fonction documentaire des universités, la loi reste muette* »²⁷. Toutefois, l'article 16 de la loi précise que « *des décrets pourront préciser les conditions particulières de gestion des services communs à plusieurs unités d'enseignement et de recherche ou à plusieurs établissements* »²⁸. Le cadre de fonctionnement administratif des bibliothèques universitaires est fourni par le décret d'application du 23 décembre 1970²⁹. La BU devient un service commun aux UER d'une université mais également, dans le cas d'agglomérations comportant plusieurs universités, un service commun à ces différents établissements, sous le nom de bibliothèque interuniversitaire (BIU). Le conseil de la bibliothèque est étendu et accueille des représentants du personnel de la bibliothèque, des étudiants mais aussi des personnalités extérieures. Le conseil de l'université adopte le budget de la bibliothèque³⁰ et le président de l'institution délègue au directeur de la bibliothèque, nommé par le ministre, la gestion de cet établissement : il y a donc une certaine rupture avec le modèle étatique et centralisateur hérité du siècle précédent et l'on peut conclure avec A. Gleyze que « *la création d'universités autonomes ne semblait pas conciliable avec le fait que les bibliothèques universitaires pussent rester placées sous le contrôle du recteur de l'académie, représentant de l'État* »³¹. Toutefois, cette autonomie relative est à nuancer : l'administration centrale détient toujours des pouvoirs importants en particulier pour ce qui concerne le recrutement, la nomination et la gestion des personnels et, comme l'affirme H. Comte, « *le principe d'autonomie a été appliqué de façon plus mesurée aux bibliothèques qu'à d'autres institutions d'enseignement supérieur, notamment aux universités* »³². Plus en profondeur, le décret de 1970 fait également l'impasse sur les relations entre les bibliothèques d'UER et le service commun. Les relations de ce dernier avec l'exécutif de l'université apparaissent faibles³³. L'organisation et le rôle des sections au sein des BU n'est pas davantage précisé et la suppression des facultés prive les sections des bibliothèques universitaires du cadre qui servait à les définir³⁴.

En apparence, les bibliothèques universitaires pouvaient alors donner l'impression que le retard accumulé tant sur le plan des constructions que sur celui du fonctionnement des services avait été plus ou moins rattrapé. En réalité, les charges lourdes entraînées par l'ouverture de nouveaux locaux pénalisent certains secteurs traditionnels comme celui des achats documentaires. Dès 1970, le mouvement d'expansion des années précédentes commence à s'atténuer. Dans le domaine des constructions, les objectifs du Vème plan³⁵ ne sont réalisés que partiellement et ceux du VIème plan³⁶ n'aboutiront pas du tout. La moyenne annuelle des mètres carrés ouverts est divisée par deux par rapport aux années précédentes. Globalement, les objectifs ambitieux des réformes de 1962 ne sont donc pas atteints.

²⁷ PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». *Op. cit.*, p. 393.

²⁸ Loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, article 16.

²⁹ Décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires, Journal officiel du 28-29 décembre 1970.

³⁰ Ce budget est par ailleurs proposé par le conseil de la bibliothèque.

³¹ GLEYZE, Alain. *Op. cit.*, p. 572.

³² COMTE, Henri. *Les Bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne : Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977. p. 234.

³³ Cf PALLIER, Denis, « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p.26.

³⁴ Cf. GLEYZE, Alain. *Op. cit.*, p. 580.

³⁵ 1966-1970

³⁶ 1971-1975

Le temps des crises (1975-1985)

En 1975, trente ans après sa création, la Direction des bibliothèques est supprimée et ses différentes attributions sont réparties entre le secrétariat d'Etat à la culture qui s'occupe de la lecture publique, en particulier les bibliothèques municipales, et le secrétariat d'Etat aux universités qui hérite, logiquement, de la charge des bibliothèques universitaires et de celles des grands établissements littéraires et scientifiques³⁷ mais aussi de la Bibliothèque nationale³⁸. Pour autant le service des bibliothèques du secrétariat d'Etat conservait envers les bibliothèques universitaires toutes les attributions qui avaient été celles de la direction des bibliothèques et comme le remarque très justement A. Gleyze, « *sauf à considérer que cette instabilité institutionnelle ait pu avoir un influence morale démobilisatrice, on peut donc admettre que la réorganisation de l'administration centrale des bibliothèques intervenue en 1975 n'a eu que peu d'effets directs sur la politique suivie à l'égard des bibliothèques universitaires* »³⁹.

La crise des bibliothèques universitaires à partir du milieu des années 70, qui couvait par ailleurs dès le début de la décennie, ne doit pas être isolée de la crise économique que connaît alors le pays, marqué par les crises pétrolières et une inflation régulière. Cette restructuration du paysage économique entraîne une refonte des politiques publiques. Dans ce contexte, « *l'enseignement et la recherche universitaires ont cessé durablement d'être considérés comme des priorités* »⁴⁰, ce qui a pour conséquence la stagnation ou la diminution des dotations en personnels comme des dotations budgétaires. Par ailleurs, le projet novateur de la future Bibliothèque Publique d'Information, ouverte au public en 1976, a entraîné un transfert important de moyens. Incontestablement, une page se tourne et « *ces événements du milieu des années 1970 ont créé l'impression diffuse qu'une période de développement rapide s'achevait et qu'une nouvelle époque commençait, dans laquelle les bibliothèques universitaires devraient se préparer à fonctionner dans des conditions bien différentes de celles de la période précédente* »⁴¹.

L'année 1975 démarre un cycle de net ralentissement des projets de construction de bibliothèques universitaires. De 1975 à 1979, 33 000 m² de locaux seulement sont construits⁴², alors que la période 1971-1974 avait vu la construction de 140 000 m² nouveaux⁴³. Certes, à cette date, le parc immobilier de la majorité des bibliothèques universitaires avait été renouvelé, mais les coûts d'entretien sont particulièrement importants et grèvent le budget des établissements. Surtout, la situation est passablement déséquilibrée : d'un côté, la Direction avait surestimé l'espace nécessaire aux étudiants de sciences⁴⁴, tandis qu'au même moment, la situation des locaux parisiens reste largement insuffisante. Globalement, la période 1976-1982 marque une nette diminution des ressources des bibliothèques universitaires⁴⁵ et cette diminution de moyens touche

³⁷ Institut de France, Muséum d'histoire naturelle, etc.

³⁸ Qui rejoindra le Ministère de la culture en 1981.

³⁹ GLEYZE, Alain. *Op. cit.*, p. 588.

⁴⁰ GLEYZE, Alain. « Les années de crise des bibliothèques universitaires (1975-1990) ». In *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992. p.673.

⁴¹ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. *Op. cit.*, p. 589.

⁴² GLEYZE, Alain. *Ibid.*, p. 588.

⁴³ PALLIER, Denis, « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p. 32.

⁴⁴ Comme on peut le constater, entre autres, à la BU des sciences de Grenoble-1.

⁴⁵ Si l'on analyse ces dotations budgétaires en francs constants.

aussi le recrutement des personnels : le rythme de créations d'emplois, déjà plus faible pour la période 1970-1975 que pendant les années précédentes est franchement ralenti pour la période 1975-1985, avec un progression moyenne annuelle inférieure à 1%⁴⁶.

La faiblesse de leurs moyens va conduire les bibliothèques universitaires dans une situation d'inadaptation par rapport aux besoins de l'enseignement et de la recherche universitaires. Car si l'on constate que les moyens périclitent, les effectifs étudiants, de leur côté, continuent à croître régulièrement et la progression du nombre des inscrits en BU dépasse celle des effectifs étudiants⁴⁷. Par ailleurs, les établissements sont confrontés à une croissance toujours plus forte du nombre des publications scientifiques spécialisées, mais aussi de leur prix : ainsi, la période de 1981 à 1986 a connu des taux d'augmentation des prix de 7% par an pour les livres français achetés par les BU et de 16% pour les livres étrangers⁴⁸. Enfin, les bouleversements technologiques liés à l'informatisation et à la rapidité de son évolution augmentent considérablement les coûts de fonctionnement.

Le fort développement des bibliothèques spécialisées dites de « proximité » est un autre symptôme de l'inadaptation des bibliothèques universitaires aux besoins de l'enseignement et de la recherche universitaire. Selon l'enquête de l'inspection générale des bibliothèques réalisée en 1980, on pouvait recenser, en 1978, près de 1700 bibliothèques d'UER, d'instituts ou de laboratoires, chiffre considérable si on le compare avec les 177 points de desserte des bibliothèques universitaires en activité pendant la même période. Les moyens que ces bibliothèques consacrent à l'achat de documents sont supérieurs à ceux de l'ensemble des bibliothèques universitaires⁴⁹ et, globalement, elles sont « mieux intégrées aux activités d'enseignement et de recherche que les bibliothèques universitaires, et elles présentent aux yeux de nombreux universitaires plusieurs autres avantages : celui d'être placées directement sous leur contrôle, celui d'une plus grande proximité géographique et celui d'une souplesse de fonctionnement supérieure »⁵⁰. Les collections des BU, en dépit de leur importance, souffrent de leur caractère disparate qui fait coexister des manuels de premier cycle avec des ouvrages de recherche très spécialisés. L'objectif ambitieux de donner un rôle scientifique aux bibliothèques universitaires a échoué par le manque de moyens que nous avons évoqué. Dans ces conditions, la « concurrence » avec les bibliothèques spécialisées est inévitable et il n'est pas étonnant, ainsi que le souligne A. Gleyze, que « le problème des relations entre ces bibliothèques et les bibliothèques universitaires ait été au centre des projets de réforme qui devaient finalement aboutir à un nouveau cadre bibliothéconomique et institutionnel en 1985 »⁵¹.

Toutefois, il ne faudrait pas succomber à la tentation de dresser de cette période un tableau trop négatif. Soumises à de nombreuses contraintes, les bibliothèques universitaires tentent néanmoins de poursuivre leur modernisation. En 1982⁵² est mise en place une nouvelle Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (D.B.M.I.S.T.) qui décide de la mise en place d'une politique particulièrement volontariste de développement des nouvelles technologies de

⁴⁶ De 2997 emplois en 1975 à 3255 en 1985. Cf. GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. *Op. cit.* p. 663.

⁴⁷ Plus de 30% d'augmentation d'inscrits en BU de 1984 à 1987, à rapporter aux 7% de croissance des effectifs universitaire pour la même période. Cf. PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p. 37.

⁴⁸ Et respectivement 14 et 19% pour les périodiques français et étrangers. Cf. GLEYZE, Alain. « Les années de crise des bibliothèques universitaires (1975-1990) ». *Op. cit.*, p. 674.

⁴⁹ GLEYZE, Alain. *Ibid.* p. 676.

⁵⁰ GLEYZE, Alain. *Ibid.* p. 678.

⁵¹ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. *Op. cit.*, p.740.

⁵² Et ce, jusqu'en 1989.

l'information. Ainsi, elle donne une impulsion décisive à l'utilisation des banques de données dans les bibliothèques universitaires notamment à travers la création des unités régionales de formation et de promotion pour l'information scientifique et technique (U.R.F.I.S.T.), qui associent un conservateur de bibliothèque et un enseignant-chercheur.

Le monde professionnel a très tôt pris conscience des difficultés récurrentes que connaissent les bibliothèques universitaires. Les BU prennent l'habitude de débattre de leurs problèmes dans le cadre syndical et associatif. Au cours des années 1969-1970 s'organise au sein de l'Association des bibliothécaires français une section des bibliothèques universitaires⁵³. En 1970, un groupe de directeurs de BU décide la constitution d'une amicale qui deviendra l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires⁵⁴. L'Association des bibliothécaires français publie des enquêtes, à l'image du « Livre Noir » des bibliothèques universitaires, paru en 1973⁵⁵. L'ADBU, de son côté, réalise nombreuses études techniques (acquisitions à l'étranger, horaires et congés, répartition des crédits entre sections...) et dresse le bilan des problèmes généraux (moyens des BU, état des relations avec les UER)⁵⁶.

LE TEMPS DES RÉFORMES

Avant la Commission Miquel : une série de rapports officiels

Le rapport Miquel n'est pas le premier du genre à se pencher sur la situation des bibliothèques universitaires. Avant les travaux de la Commission Miquel, différents rapports ont voulu attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation inquiétante des bibliothèques universitaires et, par leurs recommandations, « vaincre l'indifférence »⁵⁷. Force de proposition, cette succession d'études et de bilans a constitué autant de jalons qui ont contribué à la prise de conscience d'une situation devenue particulièrement problématique.

Le fort développement des bibliothèques de proximité a suscité une profonde réflexion de la part de l'administration centrale et des différents acteurs de la documentation au sein de l'Université. Dès 1975, à l'occasion du colloque de Gif-sur-Yvette réunissant des présidents d'université et des directeurs de bibliothèques universitaires, des débats ont permis de dégager les premiers contours d'une unification du système documentaire.

L'analyse de la situation documentaire dans l'université faite lors de ce colloque établit l'absence de coordination entre les bibliothèques universitaires et ces bibliothèques d'UER comme l'harmonisation partielle des achats, les catalogues communs peu exhaustifs, etc. : « *Cette gestion est décrite comme dispendieuse, dispersée, et trop diversifiée sur le plan du traitement et de l'exploitation. En outre, il en*

⁵³ PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». *Op. cit.*, p. 396.

⁵⁴ PALLIER, Denis. *Ibid.*, p. 396.

⁵⁵ Cf. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS (SECTION DES B.U.). *Le livre noir des bibliothèques universitaires*. Paris : A.B.F., 1973. 8-4 p.

⁵⁶ PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». *Op. cit.*, p. 396.

⁵⁷ PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p. 37.

résulte pour tous les usagers des difficultés d'accès aux collections et à la limite, une occultation documentaire dont les incidences sont fâcheuses pour l'avenir de l'enseignement et de la recherche »⁵⁸. Une des propositions du colloque est de faire des BU des instruments privilégiés de diffusion de l'information scientifique et technique et souligne « qu'il est indispensable qu'au niveau universitaire local, une politique globale et cohérente soit définie et mise en œuvre »⁵⁹. Dès l'année suivante⁶⁰, un décret modifie celui du 23 décembre 1970 sur les bibliothèques universitaires dans le domaine des compétences et la composition des conseils de bibliothèques universitaires ainsi que celle des commissions scientifiques consultatives spécialisées afin de les aider à mieux participer à la conception et à la poursuite d'une politique documentaire commune. Dans cette optique, quelques établissements ont bénéficié à partir de 1976 de « cellules de rationalisation » équipées de deux personnes spécialement chargées des travaux de coopération avec les bibliothèques d'UER⁶¹ (comme à Clermont-Ferrand ou Nice). En 1980, le Ministre des universités demande aux inspections générales de l'administration et des bibliothèques de faire une enquête commune dans le but d'examiner la situation des bibliothèques universitaires et de proposer des remèdes à une situation inquiétante. Comme le rappelle Th. Bally, cette enquête a été menée sur un échantillon de 17 universités réunissant près de 250 000 étudiants soit le tiers de la population universitaire⁶². « La conclusion de l'examen de la situation a constaté un sévère désordre de la documentation dans l'université »⁶³ et préconise également que la fonction documentaire concernant toutes les bibliothèques de l'université soit assurée par un service commun de l'université.

Le rapport Vandevoorde de 1981 poursuit ce discours sur la nécessité d'une réforme institutionnelle, néanmoins il reste plus réservé sur la capacité d'un service commun à assurer l'ensemble des fonctions documentaires de l'université : « ...un tel service commun ne peut, quelles que soient sa capacité et sa réussite, assurer la gestion de l'ensemble des bibliothèques de l'université, mais seulement de la bibliothèque universitaire qu'il conviendrait désormais d'appeler pour plus de clarté la bibliothèque centrale de l'université »⁶⁴. Malgré ces avertissements, ce rapport, tout comme celui signé par Jean Gattégno et Denis Varloot, en 1985⁶⁵, n'eut pas l'efficacité espérée. Comme le rappelle C. Jolly, le rapport Vandevoorde, « commandé par un Premier ministre (Raymond Barre) et remis à un autre (Pierre Mauroy) dans une période de rupture politique (...) n'était guère en situation de fonder une nouvelle orientation »⁶⁶. Le rapport Gattégno-Varloot, lui, « n'arrivait pas dans une conjoncture favorable et n'eut pas de retentissement au-delà d'un cercle d'initiés »⁶⁷.

Cependant, des premières mesures naissent rapidement des recommandations formulées dans ces différents rapports et analyses. En 1980, une première mesure de rapprochement entre les BU et les bibliothèques d'UER apparaît avec la création des CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et

⁵⁸ BALLY, Thérèse. « Réforme du système documentaire - Avant le décret. La politique documentaire d'Université ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°5, p. 422.

⁵⁹ BALLY, Thérèse. *Ibid.*, p. 422.

⁶⁰ Décret 76-293 du 26 mars 1976 modifiant le décret 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires.

⁶¹ Cf SCHLUMBERGER, Simone. *Les bibliothèques universitaires : organisation générale*. Strasbourg : B.N.U., 1976. p.28.

⁶² BALLY, Thérèse. *art. cit.*, p. 422.

⁶³ BALLY, Thérèse. *Ibid.*, p. 422.

⁶⁴ VANDEVOORDE, Pierre. *Les Bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier ministre*. Paris : Ministère de la culture, 1981. p.56.

⁶⁵ Alors respectivement directeur de la D.L.L. et directeur de la D.B.M.I.S.T. Cf. GATTÉGNO, Jean ; VARLOOT, Denis. *Rapport sur bibliothèques à Monsieur le ministre de l'éducation nationale [et à] Monsieur le ministre de la culture*. Paris : s.n., 1985 (non publié).

⁶⁶ JOLLY, Claude. « Les Bibliothèques dans l'université ». In *Regards sur un demi-siècle. Cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France*. Paris : BBF, numéro hors série, 2006, p. 20.

⁶⁷ JOLLY, Claude. *Ibid.*, p.20.

technique) : certaines BUER sont associées à des BU pour être siège de CADIST, comme à Strasbourg. Sur le plan des moyens financiers, les ressources reprennent légèrement leur croissance dès 1982 et l'attribution aux universités des crédits relatifs aux bâtiments en 1983 permet une clarification des crédits documentaires⁶⁸. Par ailleurs, les contrats pluriannuels de recherche et les contrats de plan Etat-Région, également à partir de 1983, comportent un volet documentaire associant BU et bibliothèques d'UER⁶⁹. Ces différentes mesures ont donc constitué autant de jalons avant la grande réforme universitaire de 84 qui aboutit, pour les bibliothèques universitaires, à l'intégration aux universités à travers la mise en place des services communs de la documentation.

La Loi Savary et la naissance des SCD

La Loi sur l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1984, préparée par Alain Savary, alors ministre de l'Education nationale, se substitue à celle du 12 novembre 1968. Les principes d'autonomie, de responsabilité et de diversité hérités de la loi précédente ne sont pas remis en cause. La professionnalisation devient un objectif essentiel et l'association de l'enseignement et de la recherche est renforcée comme en témoignent les intitulés mêmes des nouvelles structures universitaires. Ainsi, les universités deviennent des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Quant aux anciens UER, ils deviennent des Unités de Formation et de Recherche (UFR). La gestion de chaque établissement est confiée à trois conseils : Conseil d'administration (CA), Conseil scientifique (CS), Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) en requérant la participation des enseignants, des chercheurs, des étudiants et des différentes catégories de personnels administratifs ou techniques, ainsi que des personnalités extérieures. Un président élu pour cinq ans par l'ensemble des membres des trois conseils assure la direction de l'université. Toutefois, il ne rend compte qu'au conseil d'administration. Il n'est plus rééligible dans les cinq ans qui suivent la fin de son mandat. Il est important de noter que, contrairement à la loi Faure où le président décidait après avis, la loi Savary renverse le rapport de forces : le président fait des propositions aux conseils et applique leurs décisions.

Alors que la Loi Faure de 1968 ne l'évoquait pas, la loi Savary de 1984 prend enfin en compte la documentation scientifique et technique en l'intégrant dans les missions et les structures des universités. La planification et la contractualisation préconisées par la loi s'étend à la documentation. L'article 25 de loi Savary prévoit la création de services communs « dans des conditions fixées par décret », notamment pour assurer certaines fonctions, parmi lesquelles la documentation.

En application de la loi, le décret du 4 juillet 1985⁷⁰ définit le nouveau cadre de la documentation universitaire. Comme le souligne A. Gleyze, « *La création des services communs de la documentation en 1985 a représenté une synthèse de deux courants réformateurs qui s'étaient manifestés depuis 1975, et qui avaient eu pour but de rapprocher les bibliothèques universitaires 'officielles' des bibliothèques spécialisées des universités, et d'intégrer les bibliothèques universitaires dans les universités* »⁷¹. Par ailleurs, comme le précise H. Comte, « *Il convenait notamment de prendre en*

⁶⁸ Toutefois, en raison de l'augmentation des coûts éditoriaux de la documentation, la période de pénurie des BU se poursuit.

⁶⁹ Cf BALLY, Thérèse. *Art. cit.*, p. 423.

⁷⁰ Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.

⁷¹ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. *Op. cit.*, p.760.

compte la nouveauté introduite par l'article 4 de la loi, assignant à ce service public 'la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique'. Mais aussi et surtout, les nouveaux textes ambitionnent (...) de porter remède à certaines déficiences structurelles de l'organisation et de la gestion des services documentaires des universités »⁷².

Le décret propose en effet la fin du « *cloisonnement documentaire* »⁷³ et la réunification de la gestion des différents établissements. Par intégration ou association, l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'université sont réunis au sein d'un service commun de la documentation (ou SCD) même si, au minimum, la bibliothèque universitaire peut constituer le seul élément du service commun de la documentation. L'intégration au sein des universités est renforcée car celles-ci héritent des responsabilités principales à savoir l'organisation du SCD et la mission d'en négocier le financement dans le cadre des politiques contractuelles : il revient donc désormais à chaque université de créer son service commun de la documentation et d'en fixer les statuts en conformité avec les dispositions réglementaires prévues par le décret. En outre, le décret place le service commun de la documentation sous l'autorité du président de l'université⁷⁴. Cette mesure a eu pour conséquence de placer aussi le directeur du SCD sous l'autorité directe du président⁷⁵, et de confier à ce dernier, ou à son représentant, la présidence du conseil de la documentation qui a remplacé le conseil de la bibliothèque. Ce nouveau conseil de la documentation, par sa composition reflète la diversité des catégories de personnes qui animent ou ont l'usage du SCD : personnel des bibliothèques, enseignants, chercheurs, étudiants, etc. L'arrêté du 4 juillet innove cependant en y assurant la représentation du personnel des bibliothèques associées. Par ses attributions, le conseil exerce une fonction d'orientation générale de l'activité du service commun de la documentation. Pour ce faire, il exerce un pouvoir de proposition très étendu notamment en matière d'organisation et de fonctionnement du service, l'orientation de la politique documentaire, le budget, la coopération, tant interne avec les bibliothèques associées qu'externe avec d'autres organismes documentaires mais aussi d'autres types de structures⁷⁶.

Ainsi, comme le conclut D. Pallier, « *les bibliothèques universitaires ne peuvent plus être considérées comme un service de l'Etat dans les universités* »⁷⁷. Toutefois, il est nécessaire de souligner que cette intégration ne prévoyait pas pour autant de remettre entièrement aux universités le pouvoir de décision dans tous les domaines. A titre d'exemple, l'administration chargée des bibliothèques conserve le pouvoir de nommer le directeur du service commun de la documentation et de mettre fin à ses fonctions. Plus en profondeur, on constate que l'intégration dans les universités n'avait pas été prévue pour favoriser la prise en charge par ces dernières des tâches administratives habituellement effectuées dans les bibliothèques universitaires. Des fonctions comme la comptabilité ou la gestion de personnel ont par conséquent continué à être prises en charge à l'intérieur des services communs de la documentation. On peut donc constater que l'intégration dans les universités s'est surtout caractérisée par un changement des autorités administratives, mais n'a pas vraiment bouleversé les conditions réelles de fonctionnement des services de documentation.

⁷² COMTE, Henri. « La réforme du système documentaire des universités ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n°5, p 380.

⁷³ PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p.39.

⁷⁴ Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, article 2.

⁷⁵ Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, article 9.

⁷⁶ Cf. COMTE, Henri. *Art. cit.*, p. 382.

⁷⁷ PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». *Op. cit.*, p.40.

Le décret du 4 juillet 1985 définit beaucoup plus clairement les missions des services communs de la documentation que ne l'avait fait celui du 23 décembre 1970. La mission principale consiste à mettre en oeuvre la politique documentaire de l'établissement, à coordonner les moyens correspondants et à évaluer les services offerts aux usagers. Afin de mener à bien cet objectif le SCD doit acquérir, gérer et communiquer les documents de toute nature à la disposition de l'établissement mais aussi participer à la production et à la diffusion de l'information scientifique et technique. Dans le domaine de la formation et de la recherche il doit favoriser l'adaptation des services documentaires, coopérer avec d'autres bibliothèques, notamment par la réalisation de catalogues collectifs, et former les utilisateurs à l'emploi des techniques d'accès à l'information.

Les activités du service commun devaient être organisées dans le cadre de sections documentaires, en nombre limité. Celles-ci sont identifiées officiellement comme services opérationnels du SCD, et c'est au niveau de ces sections que se réalise l'intégration documentaire entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques spécialisées.

Au point de vue symbolique, « *la volonté de rupture avec l'organisation antérieure était rendue manifeste par le fait que l'appellation même de bibliothèque universitaire avait disparu. Il n'y avait ainsi pas de terme pour désigner, à l'intérieur du service commun de la documentation, les collections et les services de l'ancienne bibliothèque universitaire, ni l'ensemble formé par celle-ci et les bibliothèques intégrées par opposition aux bibliothèques associées* »⁷⁸. Pour autant, cette réforme institutionnelle d'ampleur ne doit pas occulter le fait que la situation des bibliothèques universitaires reste encore passablement précaire. Le rapport Gattégno-Varloot de 1985 pointe le décalage entre les augmentations minimales de budget des BU et celles des autres établissements documentaires. Le rapport 2005 de la Cour des Comptes souligne également que selon le même rapport Gattégno-Varloot « *aucun ministre de l'éducation nationale, depuis Jules Ferry, ne leur avait porté une attention particulière* »⁷⁹. En dépit de cette clarification statutaire, les bibliothèques universitaires restent donc autant le parent pauvre de l'université que celui des bibliothèques françaises.

Un contexte politique favorable ?

On ne peut dissocier l'élaboration du rapport Miquel de son contexte politique immédiat. Un rapport officiel a pour vocation de répondre à une demande précise d'un gouvernement, souhaitant être éclairé par un groupe d'experts sur une question souvent complexe. Le rapport ne doit pas seulement dresser un état des lieux mais aussi formuler des préconisations, définir, à court ou moyen terme, des orientations. Il s'agit donc d'une aide décisive à la décision, pouvant parfois faire l'objet de violents débats. Le rapport Miquel, lui, paraît à un moment de notre vie politique où les pouvoirs publics sont bien décidés à lancer de vastes chantiers de réformes.

La réélection de François Mitterrand, en mai 1988, marque un changement d'orientation des politiques publiques après deux années de cohabitation et de limitation forte de la dépense publique : c'est d'ailleurs dès 1985⁸⁰ qu'apparaît un mouvement de gels d'emplois publics, qui a affecté aussi le personnel des bibliothèques universitaires

⁷⁸ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. *Op. cit.*, p. 767.

⁷⁹ COUR DES COMPTES. « Les Bibliothèques universitaires ». In *Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations, collectivités, organismes et entreprises*. Paris : la Documentation Française, 2006. p. 399.

⁸⁰ C'est-à-dire chronologiquement avant la cohabitation, conséquence des élections législatives de 1986.

et qui s'est prolongé au cours des années suivantes⁸¹ : entre 1985 et 1988, 161 emplois sont supprimés⁸². Le chef de l'Etat confie alors le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports à son ancien successeur à la tête du Parti Socialiste, Lionel Jospin. Celui-ci hérite donc d'un ministère d'Etat, avec des moyens étendus et une ambition forte de développement, particulièrement en direction des universités. Très rapidement, le gouvernement fait savoir ses intentions par la voix même du ministre qui, à l'occasion de la Conférence des présidents d'université réunie à Paris le 30 juin 1988, déclare vouloir « *dégager les lignes directrices d'une action à long terme qui permette d'adapter nos enseignements supérieurs au monde moderne et de les placer en position favorable à l'entrée du 21ème siècle*⁸³ » et n'oublie pas d'affirmer la volonté présidentielle de faire « *de l'Education et de la Formation une priorité essentielle de son septennat. C'est aussi l'engagement du Premier Ministre* ». Faisant le constat de la massification de l'enseignement supérieur, le ministre indique la volonté du gouvernement de poursuivre cette ouverture au plus grand nombre : « *L'enseignement supérieur est devenu un enseignement de masse : le nombre d'étudiants a été multiplié par 4,5 en 15 ans. Nous voulons l'accroître encore d'ici l'an 2000* ». Le mouvement de rénovation apparaît donc d'autant plus nécessaire, et urgent, que l'enseignement supérieur est amené à connaître une nouvelle phrase d'expansion: « *Accueillir un nombre croissant de bacheliers et leur assurer de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur une meilleure poursuite de scolarité sera dans le temps la première priorité de mon action. Une donnée sociologique a profondément modifié le problème du premier cycle : le baccalauréat, obtenu par une proportion de plus en plus importante de jeunes, n'est plus un diplôme terminal. Aujourd'hui, près de 90 % des bacheliers généraux et technologiques se dirigent vers des formations post-baccalauréat.* » Cette exigence politique et éducative d'amener le maximum d'élèves d'une classe d'âge au baccalauréat ouvre la voie à une véritable explosion des premiers cycles et, par conséquent, pose le problème de l'accueil de ces nouveaux publics dans des équipements anciens, parfois vétustes et mal adaptés.

A ce contexte politique globalement favorable aux universités, il faut ajouter l'intérêt particulier que le président Mitterrand, qui se présente volontiers en bibliophile, porte alors aux bibliothèques. Lors de sa traditionnelle allocution du 14 juillet 1988, il a plaidé pour la modernisation de l'offre documentaire de notre pays et « *la construction et l'aménagement de l'une ou de la plus grande et la plus moderne bibliothèque du monde....(qui) devra couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous, utiliser les technologies les plus modernes de transmission de données, pouvoir être consultée à distance et entrer en relation avec d'autres bibliothèques européennes*⁸⁴ » annonçant ainsi la création d'une grande bibliothèque nationale, la future BnF, le chef de l'Etat indique sa volonté de faire de la France un pays à la pointe dans ce domaine. Parallèlement à la mise en place de la Commission Miquel, le Premier ministre, Michel Rocard, confie à Michel Melot, directeur de la Bibliothèque Publique d'Information et à Patrick Cahart, inspecteur général des finances et directeur de l'Hôtel de la monnaie de Paris, le soin de rédiger un rapport permettant de tracer les contours de cet immense projet.

⁸¹ Cf. GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. Op. cit., p.664.

⁸² VAN DOOREN, Bruno. « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ? ». *Esprit*, 1993, n°9, p. 144.

⁸³ JOSPIN, Lionel. *Déclaration de M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, sur les grandes lignes de la politique universitaire concernant l'évaluation, la rénovation des cycles supérieurs, le fonctionnement des universités et l'amélioration de la condition des étudiants et des personnels universitaires*. Paris : Conférence des présidents d'université, 30 juin 1988. s.p.

[En ligne] < <http://discours.vie-publique.fr/notices/883342500.html> > (Consulté le 30 décembre 2008).

⁸⁴ Cf. Historique de la naissance de la BnF dans <http://www.bnf.fr/PAGES/connaitr/naissanc.htm>

Cette impulsion forte en direction des bibliothèques, portée au plus haut sommet de l'Etat, favorise donc le discours de rénovation générale des établissements, en particulier universitaires. C'est pourquoi Lionel Jospin a tenu, devant la conférence des présidents d'université à placer les bibliothèques en tête des infrastructures prioritaires : « *C'est par elles que j'ai commencé parce qu'elles représentent non seulement un outil de travail pour la recherche et les étudiants, mais parce que leur qualité dépend la nature même de l'enseignement. Nous ne pourrions revaloriser le travail personnel que si les étudiants ont les moyens, notamment en bibliothèque, de le pratiquer* ». La bibliothèque est donc sollicitée pour devenir le meilleur outil d'une nouvelle pédagogie universitaire davantage centrée sur l'autonomie de la réflexion des étudiants : « *En ce qui concerne les méthodes de travail, l'efficacité des premiers cycles sera améliorée par une aide accrue aux étudiants dans l'acquisition autonome des connaissances. L'effort pour les bibliothèques universitaires va dans ce sens* ». On saisit donc alors tout l'enjeu du rapport Miquel : il s'agit non seulement de faire un bilan de l'état des bibliothèques universitaires à l'instant où ces réformes sont impulsées, mais surtout de proposer des solutions qui réparent à la fois les manques du passé et qui soient capables d'anticiper les problèmes à venir nés de cette massification annoncée.

Le ministre annonce par ailleurs publiquement la mise en place de la Commission Miquel (« *J'ai confié à André Miquel une mission d'études sur ce sujet* ») signe supplémentaire de la volonté de l'Etat de faire un bilan global de la situation documentaire dans les universités. N'attendant pas les travaux et conclusions de la Commission, Lionel Jospin ajoute que le gouvernement s'engage « *à l'occasion du décret d'avance, à augmenter les moyens qui seront affectés à cet effort de rénovation. Tous les aspects seront pris en compte : achats de livres, constructions, informatisation, personnels* ». Il conclue qu'il s'agit là, de la part des pouvoirs publics, d'un « *effort sans précédent* ». Ces mesures d'urgence augmentent alors la dotation des bibliothèques universitaires de près de 50%⁸⁵.

Lionel Jospin confie donc le soin à André Miquel, historien spécialiste de la civilisation arabe et récent administrateur de la Bibliothèque Nationale⁸⁶, de constituer une commission afin de dresser le bilan nécessaire des BU. André Miquel s'entoure alors d'une équipe d'universitaires mais aussi de professionnels des bibliothèques comme Daniel Renoult, alors directeur de la bibliothèque universitaire de Paris-X et Jean Gattegno, directeur du Livre et de la Lecture au Ministère de la Culture et de la Communication.

Ainsi, le rapport Miquel est dès l'origine profondément atypique car il répond à une commande précise en inversant les schémas « traditionnels » liés à ce genre de travaux où les rapports précèdent la décision politique : le gouvernement dispose de moyens, il est prêt à faire les investissements nécessaires, mais il lui faut un rapport qui l'aide à cibler ces objectifs, tout en faisant connaître publiquement l'urgence et l'ambition d'une telle rénovation. Ce contexte particulier explique sans doute le ton particulièrement volontariste du rapport : soutenue au plus haut niveau, ayant aussi la certitude que des budgets plus importants vont être attribués, la Commission Miquel va dresser un constat sans concessions de la situation des bibliothèques universitaires et définir une politique aussi vaste qu'ambitieuse. La Commission, s'appuyant sur la logique présidentielle, ne se prive pas d'évoquer la nécessaire unité qui, dans le sillage du projet ambitieux de « Très Grande Bibliothèque », doit permettre à l'ensemble du système documentaire national de se moderniser : « *qui ne voit que, sans les BU, ou avec des BU exsangues,*

⁸⁵ Cf. CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques universitaires : Dix ans après le rapport Vandevoorde ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t.37, n°4, p. 47.

⁸⁶ Mandat qu'il exerça de 1984 à 1987.

cette entreprise perdrait une grande part de sa raison d'être ? »⁸⁷. Comme le constatera dix ans plus tard, avec justesse, le Conseil Supérieur des Bibliothèques, « il n'est pas indifférent que sensiblement au même moment (1988) ait été prise la décision de rénover la Bibliothèque nationale et publier le rapport décisif d'André Miquel sur la situation des bibliothèques universitaires françaises. Les objectifs de ces deux démarches étaient proches et complémentaires : comment doter la France d'institutions documentaires dignes de son rayonnement intellectuel et propres à fonder son activité de recherche et de formation sur un patrimoine et un potentiel documentaires mieux conservés et mieux diffusés ? »⁸⁸.

⁸⁷ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris : La Documentation Française, 1989. p.12.

⁸⁸ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Jean-Claude Groshens] pour les années 1998-1999*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1999. p. 48.

Le rapport : constats et préconisations

UN ÉTAT DES LIEUX NÉGATIF, DES RECOMMANDATIONS AMBITIEUSES

Rapport atypique, le rapport Miquel est resté dans les annales comme le « *bilan incisif d'une situation dégradée* »⁸⁹. Les « préliminaires » du rapport sont, à la lecture, particulièrement alarmistes et le lecteur est frappé par le caractère d'urgence qui court tout au long du document. La Commission n'hésite pas à affirmer que la situation, à cette époque, des bibliothèques universitaires françaises n'est pas digne de l'avenir de la France, invoquant même « *la survie de notre langue, de notre patrimoine et de notre tradition* »⁹⁰. Il s'agit donc pour la Commission Miquel d'affirmer sans ambages que les réformes à entreprendre ne sont pas des aménagements ponctuels ou un simple effort volontariste de modernisation mais bien « *la réparation du scandale et de l'injustice* »⁹¹.

Il n'est pas dans notre propos d'analyser exhaustivement chacun des constats formulés par la Commission ni de rentrer dans le détail de chaque exemple présenté, néanmoins, le lecteur attentif retrouvera tout au long du rapport une double thématique qui en « résume » l'esprit : le constat sévère de l'insuffisance de l'offre proposée aux usagers et celui d'une faiblesse statutaire inquiétante des établissements comme des personnels.

Une offre aux usagers insuffisante

Il est intéressant de noter qu'avant de rentrer dans le détail chiffré des insuffisances structurelles des établissements, la Commission Miquel tient à établir une courte synthèse qualitative du rapport complexe que les étudiants entretiennent avec les bibliothèques universitaires.

Une première analyse présente « les étudiants réfractaires aux BU » même si l'on peut reprocher à la Commission de passer un peu rapidement sur la question des étudiants non pas réfractaires à la documentation mais bien utilisateurs d'autres structures que les BU proprement dites. La Commission avance l'idée que les centres documentaires des UFR attirent un public qui ne fréquenterait pas les BU, même si rien ne permet d'affirmer que cette fréquentation se soit faite au détriment de ces dernières. Plus approfondie est l'analyse du public étudiant des BU présenté à la fois comme « fidèle » et « hétérogène » et dont le rapport aux établissements est grandement conditionné par les méthodes d'enseignement spécifiques aux universités françaises. Là où le modèle anglo-saxon ou germanique privilégie le travail personnel directement à partir de la documentation, le modèle français, lui, perpétue la tradition du cours *ex*

⁸⁹ Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1995*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1996.

⁹⁰ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. *Op. cit.*, p.12.

⁹¹ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 11.

cathedra où le savoir se transmet directement de l'enseignant à l'élève et où la bibliothèque, tout du moins pour les premiers cycles, ne joue qu'un rôle assez marginal : le système d'enseignement français « *cherche plus à apprendre aux étudiants qu'à leur apprendre à apprendre* »⁹².

Cependant, il est nécessaire de souligner que le rapport des étudiants à la bibliothèque universitaire est particulièrement conditionné, de fait, par celui de leurs enseignants à cette institution. La Commission Miquel évoque pudiquement la relation difficile entre les bibliothécaires et les enseignants-chercheurs : « *la faible coordination sur le terrain entre les enseignants et les bibliothécaires complique la situation et rend difficile toute stratégie documentaire d'ensemble. Les premiers n'ont pas ou n'ont plus le 'réflexe-bibliothèque'. Communiquer leur bibliographie à la BU, inciter les étudiants à se documenter par eux-mêmes et les orienter vers la bibliothèque de l'université reste le fait d'une minorité* »⁹³. L'une des explications de cette absence de coordination serait sans doute la faible utilisation de la BU par les enseignants-chercheurs privilégiant soit leur bibliothèque privée, celle qui « *n'est pas offerte mais produite, construite par et à la mesure du savant* »⁹⁴, soit les bibliothèques d'UFR, d'instituts, de laboratoires ou de centres de recherche. Cette supposition est confirmée par l'enquête publiée, quelques années plus tard, par D. Renoult et E. Fraisse : « *toutes disciplines confondues, les enseignants-chercheurs entretiennent des rapports plus suivis avec les bibliothèques de spécialité qu'avec les bibliothèques universitaires proprement dites. Quant à leur bibliothèque personnelle, c'est un instrument privilégié de documentation qui joue un rôle essentiel dans la préparation des cours* »⁹⁵. Les bibliothèques d'UFR répondent donc davantage aux besoins spécifiques des chercheurs en mettant à leur disposition fonds spécialisés et services personnalisés. Selon B. Van Dooren, « *l'apparition, la pérennisation et la partition de ces bibliothèques de la bibliothèque universitaire s'expliquent chaque fois que celle-ci n'a pas su ou n'a pas pu offrir aux enseignants un service efficace et en cohérence avec leurs activités de recherche : signalement, achat et mise à disposition rapide des documents, libéralité et rapidité du prêt à domicile, larges horaires d'ouverture, conditions de lecture satisfaisantes* »⁹⁶. Sur le plan symbolique, et politique, les bibliothèques « de recherche » symbolisent également le pouvoir des enseignants-chercheurs sur leur discipline, là où la bibliothèque universitaire est davantage perçue comme un lieu dévolu aux étudiants et confié à des professionnels, les bibliothécaires, avec lesquels la communication est parfois difficile : « *au delà de ce que l'on peut appeler un déficit de communication, on voit affleurer un autre thème : celui de l'appropriation. Tout se passe comme si les enseignants considéraient encore les bibliothèques universitaires comme un lieu qui n'est pas suffisamment le leur* »⁹⁷.

Avec le développement des technologies, les bibliothécaires tendent à revendiquer une spécificité et une autonomie professionnelles naguère peu reconnue par la communauté enseignante : « *tout se passe comme si le bibliothécaire revendiquait un domaine réservé qui exclurait l'enseignant de son territoire : si les enseignants ont constitué leurs propres bibliothèques avec des personnels non professionnels, c'est aussi parce qu'ils ont ressenti la technicisation de la documentation comme une confiscation de leur outil de travail* »⁹⁸. Dans ce contexte, la bibliothèque universitaire

⁹² VAN DOOREN, Bruno. « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ? ». *Art. Cit.*, p. 147.

⁹³ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 18.

⁹⁴ VAN DOOREN, Bruno. *Art. cit.*, p. 148.

⁹⁵ FRAISSE, Emmanuel ; RENOULT, Daniel. « Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques françaises*. 1994, t.39, n°4, p. 19-20.

⁹⁶ VAN DOOREN, Bruno. *Art. Cit.*, p. 151.

⁹⁷ FRAISSE, Emmanuel ; RENOULT, Daniel. *Art. cit.*, p. 25.

⁹⁸ VAN DOOREN, Bruno. *Ibid.*, p. 155.

tend à perdre de sa légitimité comme espace de recherche et d'accès à l'information scientifique et se mue en espace d'accueil, voire de détente pour des étudiants à la recherche « *d'une place entre deux cours* »⁹⁹. Comme le souligne B. Van Dooren, « *cette non-reconnaissance de la bibliothèque universitaire comme lieu approprié au travail intellectuel, en légitimant la 'désertion' des enseignants, tend à inscrire dans l'espace universitaire la coupure déjà profonde entre pédagogie et recherche* »¹⁰⁰. La bibliothèque universitaire serait donc conçue comme un lieu de vie davantage que comme un lieu d'étude : « *elle n'est plus ce temple du savoir où on pénètrait sur la pointe des pieds, mais un lieu de convivialité où on donne rendez-vous à ses amis, où on travaille, où on fait sa correspondance, bref un lieu polymorphe qui ouvre, décloisonne et structure l'esprit* »¹⁰¹.

Cette coupure entre pédagogie et recherche est renforcée par l'utilisation massive, en cours, de « photocopies » ou par le recours quasi-systématique, tout du moins pour les premiers cycles, aux manuels, dans une perspective résolument utilitariste : « *le processus de secondarisation de l'enseignement supérieur entraîne l'étudiant à n'affecter du temps qu'au travail universitaire trouvant sa valorisation au moment de l'examen, c'est-à-dire aux exercices demandés dans le cadre du contrôle continu et au bachotage des cours au moment des partiels* »¹⁰². Il est donc nécessaire, pour la Commission Miquel, que l'étudiant s'approprie les fonds documentaires mis à sa disposition et passe « *d'un comportement de consommateur passif à celui d'un véritable découvreur de sa propre information* »¹⁰³. La métaphore utilisée est à cet égard particulièrement frappante : au « cuit » de l'information prédigérée et reçue sans aucun recul critique, l'étudiant devrait être amené à privilégier le « cru » de la recherche documentaire personnelle, indispensable à une véritable appropriation des savoirs.

Pour cela, il faut insister sur la fonction pédagogique de la bibliothèque, indispensable à une véritable maîtrise des disciplines étudiées. L'étudiant doit modifier son utilisation des établissements documentaires car « *se donner les moyens de mise en œuvre d'une stratégie optimale dans la recherche de l'information résulte en effet d'un apprentissage qui a valeur éducative au moins autant que l'acquisition des connaissances à la critique (...) L'apprentissage par les étudiants d'une sorte de réflexe documentaire, constitutif de la démarche scientifique, est le gage de leur autonomie dans le travail universitaire et de leur indépendance dans leur future activité professionnelle. Leur donner les moyens d'apprendre et de s'émanciper est aussi important que leur transmettre un savoir d'érudition* »¹⁰⁴. Pour mettre en œuvre cette nécessaire appropriation, le rapport Miquel recommande de mettre l'accent sur une véritable politique de formation des usagers, avec le soutien, notamment, de moniteurs étudiants. Il s'agirait donc de généraliser la formation à la recherche documentaire dès le premier cycle, en impliquant davantage les enseignants-chercheurs « *encore largement indifférents* ». La mise en place d'une meilleure communication permettrait aussi d'améliorer ce manque de « *visibilité institutionnelle* » dénoncée par le rapport : la multiplication de l'offre et des services disponibles serait vaine si leurs modalités d'usages, voire leur simple existence, n'est pas signifiée au public de manière « *systématique, diversifiée et attrayante* ».

⁹⁹ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 19.

¹⁰⁰ VAN DOOREN, Bruno. « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ? ». *Art. cit.*, p. 155.

¹⁰¹ RODA, Jean-Claude. « La carpe et le lapin, ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°2, p. 43.

¹⁰² MIQUEL, André. *Op. cit.*, p.19.

¹⁰³ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 20.

¹⁰⁴ VAN DOOREN, Bruno. *Art. cit.*, p. 147.

Au-delà des insuffisances financières ou matérielles pointées très largement dans le rapport, la Commission Miquel a voulu insister en premier lieu sur ce problème de réappropriation autant symbolique que concrète de l'espace bibliothèque par tous ses usagers, étudiants comme enseignants.

Néanmoins, la Commission ne s'appesantit pas longtemps sur ces questions d'usage symbolique ou de rapport intellectuel à la bibliothèque. Il convient de préciser que là n'est pas exactement son but et rien, dans la lettre de mission du ministre, ne l'y incitait. En ce sens, on peut partager l'avis d'André Chervel quand il affirme que « *rien ne permet d'affirmer qu'une amélioration brusque des locaux, du mobilier et du matériel aurait substantiellement et durablement modifié les pratiques d'enseignement* »¹⁰⁵. Pragmatique, la Commission dénonce concrètement les difficultés d'ordre pratique auxquelles sont confrontés les personnels et les usagers : « *la situation d'ensemble des bibliothèques universitaires s'est extrêmement dégradée : saturation complète des capacités d'accueil, fonctionnement des services de plus en plus fondé sur des expédients, horaires d'ouverture très insuffisants* »¹⁰⁶.

Le déficit en termes d'accueil est patent : « *en ce qui concerne les bâtiments, la norme généralement admise pour les bibliothèques est de 1,5 mètre carré par étudiant. Le retard de la France (0,73 mètre carré en 1970) n'a fait que s'accroître. Nous sommes aujourd'hui tombés à 0,65 mètre carré, et quarante-trois sections de bibliothèques sont en réalité très en dessous de ce taux (...) à lui seul, le déficit en région parisienne est de 6000 places* »¹⁰⁷. Ce manque de place s'explique aisément si l'on tient compte notamment de deux facteurs conjugués : d'une part, le constat qu'aucune bibliothèque universitaire n'a été construite entre 1975 et 1990 alors qu'au même moment, la population étudiante continuait à s'accroître, reprenant même un nouvel essor à la fin des années 80, au moment de la rédaction du rapport. L'analyse est tout aussi sévère concernant l'emploi des personnels : « *le nombre de personnels de bibliothèque par rapport au nombre des étudiants est en diminution constante depuis 20 ans. En 1970, on comptait 4 agents pour 1000 étudiants : il n'y en a plus aujourd'hui que 3,25 pour 1000 (...) d'une manière générale, le recrutement des bibliothécaires n'a absolument pas suivi l'accroissement du nombre des étudiants* »¹⁰⁸. Les recommandations de la Commission en termes de moyens sont simples, mais précis : 370 000 mètres carrés nouveaux doivent être construits, 1500 emplois doivent être créés et, globalement, le budget de fonctionnement des BU devrait quadrupler en 5 ans, pour atteindre les 600 millions de francs annuels. Un constat tout aussi sévère s'impose concernant les horaires d'ouverture, une quarantaine d'heures hebdomadaires en moyenne, peu en adéquation avec la réalité du travail étudiant, notamment en période d'examens.

Déficit des espaces d'accueil, manque de personnel, horaires restreints... à ces contraintes déjà fortes, s'ajoute un autre déficit, celui de l'offre documentaire. La Commission constate que la majorité des bibliothèques universitaires françaises sont « *au-dessous du seuil minimal où l'on peut véritablement parler de collections* »¹⁰⁹. En effet, aucun établissement n'acquiert plus de 15 000 volumes par an. En moyenne, les

¹⁰⁵ CHERVEL, André. « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherche ». *Histoire de l'éducation*, mai 1988, n° 38, p. 38.

¹⁰⁶ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 27.

¹⁰⁷ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 27.

¹⁰⁸ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 28.

¹⁰⁹ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 56.

acquisitions pour 1988 ne dépassent pas le ratio de 0,33 volume par étudiant¹¹⁰. Cette crise relative n'est pas sans explications, et la Commission pointe, entre autres, le coût exponentiel des périodiques scientifiques, notamment étrangers. La recommandation principale serait donc de remettre à niveau les crédits documentaires, en indexant notamment ces crédits sur le coût réel de la documentation. Toutefois, la Commission met en garde contre une politique uniquement financière qui ne saurait à elle seule régler la question d'une gestion plus efficace des acquisitions documentaires : la mutualisation des achats entre BU et bibliothèques d'UFR apparaît nécessaire. Au-delà, l'informatisation des établissements, indispensable par ailleurs dans le but d'une meilleure signalisation des collections, permettrait de favoriser l'acquisition de documents « *sur support autre que papier* »¹¹¹.

Bien davantage qu'un simple appel à des moyens financiers supplémentaires, quoique indispensables, le rapport Miquel veut susciter une nouvelle dynamique et préconise la mise en place de deux grandes mouvements de rénovation. Le premier serait de susciter « *une décentralisation concertée des initiatives et des moyens dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle menée avec les régions et les universités* »¹¹² en impliquant fortement les universités elles-mêmes, les régions et les entreprises dans cette stratégie de rénovation documentaire. Là encore, le rapport se fait l'écho d'une volonté plus globale de l'Etat de favoriser la décentralisation et la contractualisation de ses relations avec les universités et, au moment de la parution du rapport, cette politique sera déjà fortement engagée. Le deuxième mouvement concerne la modernisation des équipements liés à l'utilisation toujours plus forte des nouvelles technologies : « *la bibliothèque d'aujourd'hui, c'est l'association d'une bibliothèque réelle et d'une bibliothèque virtuelle* »¹¹³. Toutefois, ce recours aux technologies renforce nécessairement l'exigence de formation des usagers précédemment évoquée.

Une crise statutaire dommageable

Les différentes réformes institutionnelles que nous avons évoquées, à commencer par la loi Savary, n'ont pas été, loin s'en faut, partout adoptées. Ces retards d'application laissent le champ universitaire dans une situation particulièrement hétérogène. Au moment de la rédaction du rapport Miquel, 18 universités dépendent encore de la loi Faure, 20 de la loi Savary et l'autre moitié, soit 36 établissements, relèvent partiellement de l'une ou de l'autre. Dans ce contexte, l'application du décret du 4 juillet 1985 relatif à la création des services communs de la documentation reste lente : l'ancien statut prédomine encore et 14 SCD seulement ont, à ce moment, été mis en place.

Différents facteurs¹¹⁴ peuvent expliquer ces retards de mise en application du décret. Géographiquement, certains sites sont parfois dispersés, voire forts éloignés les uns des autres, c'est le cas, entre autres des Antilles et de la Guyane ; historiquement, le poids de certaines composantes universitaires reste fort, à l'image des laboratoires de recherche qui assurent leur propre logique de développement documentaire ;

¹¹⁰ Cf. JOLLY, Claude. « Les Bibliothèques dans l'université ». *Art. cit.*, p. 29.

¹¹¹ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. *Op. cit.*, p. 59.

¹¹² MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 29.

¹¹³ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 32.

¹¹⁴ Cf. DUBOIS, Jacqueline ; KERDRAON, Anne ; LEMAU, Elisabeth ; ROCHE, Dominique. « Du bon usage des BU ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n°5, p. 72-73.

statutairement, la cohabitation de personnels à statuts différents pose problème, notamment dans le cas de l'intégration des BUFR. Cependant, peu après la publication du rapport, la totalité des villes mono-universitaires se dotent d'un service commun de la documentation. Mais si l'intégration « officielle » suit son cours, la réalité du terrain montre que les clivages anciens restent forts : « *par certains aspects, l'application des textes n'est que formelle et le fossé entre bibliothèque universitaire et bibliothèque d'unité de formation et de recherche ou entre enseignants et bibliothécaire demeure* »¹¹⁵.

Globalement, la situation statutaire apparaît donc peu homogène et surtout peu lisible : ainsi, entre autres problèmes, la question du regroupement des ressources documentaires pose problème, notamment dans le cas des bibliothèques associées. La situation statutaire des bibliothèques des académies de Paris, Versailles et Créteil fait l'objet d'une analyse à part, en raison de sa complexité : la Commission ne relève pas moins de 13 universités dont dépendent de nombreuses structures documentaires aux statuts hétérogènes. Prenant acte de ces nombreuses difficultés, la Commission Miquel propose une longue série de recommandations dont la première est l'exigence de la publication rapide d'un décret concernant les services communs de la documentation dans les académies franciliennes. Elle insiste sur le choix possible entre SICD (service inter-établissements de coopération documentaire) et GIP (Groupement d'intérêt public), ce dernier mode opératoire offrant une plus grande autonomie administrative et financière, mais comme le soulignent D. Pallier et D. Renoult, cette « *solution n'a alors été retenue nulle part* »¹¹⁶.

Nous avons vu que les effectifs des personnels des bibliothèques universitaires apparaissent trop faibles aux yeux de la Commission Miquel. Leur situation statutaire est également dénoncée : « *les dispositions actuelles de chacun des statuts concernés sont à peu près totalement inadaptées aux fonctions effectivement assurées aujourd'hui. Cette situation (...) justifie amplement une redéfinition radicale des missions et des conditions de recrutement et de travail qui en sont le corollaire* »¹¹⁷. La modernisation en cours, et son renforcement souhaité par la Commission, amène un certain nombre de tâches à être redéfinies. Ainsi, le travail des bibliothécaires-adjoints est modifié par l'informatisation du catalogage et de la recherche documentaire. Leur situation statutaire ancienne, datant de 1950, ne correspond plus à la réalité des tâches effectuées : leur rapport « *non pas hiérarchique, mais fonctionnel* » aux conservateurs doit ainsi être reconsidéré. Plus en profondeur, la place fondamentale que la Commission accorde au service des usagers incite les bibliothécaires-adjoints à devenir « *de véritables agents du service public de la documentation* »¹¹⁸. En effet, la Commission souligne avec force que « *les dispositions statutaires son, non pas un but, mais un moyen* »¹¹⁹.

Au-delà de ces changements nécessaires, « *la Commission souligne la forte synergie qui devra exister entre les réformes statutaires et les programmes de rénovation et de modernisation* »¹²⁰. Le rapport Miquel souhaite en effet faire prendre conscience des nouveaux enjeux liés à cette modernisation pour le secteur de la documentation. Dans un

¹¹⁵ CARBONE, Pierre. «Les bibliothèques dans les universités ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. p. 77.

¹¹⁶ PALLIER, Denis ; RENOULT, Daniel. « les bibliothèques interuniversitaires ». In *Rapport annuel de l'I.G.B. pour l'année 2002*. p. 2.

[URL] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/80/5/805.pdf>

¹¹⁷ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Op. cit., p. 39.

¹¹⁸ MIQUEL, André. *Ibid.* p. 40.

¹¹⁹ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 52.

¹²⁰ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 30.

contexte international où l'information prend une place toujours plus importante, intellectuellement mais aussi économiquement, les bibliothèques universitaires doivent, selon la Commission, faire le pari de la coopération. Prenant acte de la multiplication des ressources, mais aussi de la hausse de leurs prix, la Commission souligne l'intérêt de méthodes coopératives comme le prêt entre établissements, y compris, de manière beaucoup plus ambitieuse, à un échelon européen. Dans cette optique, la mise en place d'un catalogue collectif des ouvrages décrivant les collections des bibliothèques universitaires apparaît comme un « *projet capital* »¹²¹. Au final, toutes ces mesures convergent vers le même but : « *l'objectif fondamental de la coopération est de satisfaire les besoins du lecteur* »¹²².

UN SURSAUT ATTENDU

La nécessaire comparaison : Les BU françaises au miroir de l'Europe

La comparaison avec le reste de l'Europe est, si l'on peut dire, un grand « classique » des rapports officiels. Cette évaluation comparée permet de pointer avec d'autant plus d'acuité les manques nationaux et de souligner ainsi autant les défaillances des pouvoirs publics que de montrer la voie vers des réformes possibles. De plus, en cette époque de pleine construction européenne¹²³, la France ne peut faire l'économie d'une comparaison que l'internationalisation des échanges scientifiques et européens rend encore plus incisive. Cette comparaison européenne est avant tout formulée en direction des deux principaux pays de la CEE d'alors, la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, car « *pour apprécier convenablement la situation générale des bibliothèques de l'enseignement supérieur en France, il faut aussi la rapporter à celle des pays industrialisés, de niveau économique et culturel équivalent ou très voisin* »¹²⁴. Loin d'être gratuite, cette comparaison a valeur d'avertissement : « *notre pays risque d'être le parent pauvre de l'Europe, et pas seulement du Nord, avec une université à la traîne, il y va de la survie de notre langue, de notre patrimoine et de notre tradition* »¹²⁵. Le rapport reprend donc l'interrogation et le défi lancé par Lionel Jospin lors de sa conférence aux présidents d'université : « *Notre système d'enseignement et de formation doit s'adapter aux changements considérables qui s'annoncent pour le monde de demain, et d'abord aux échéances européennes. Participer à la compétition européenne ou mondiale avec les meilleurs atouts, voici l'enjeu : il s'exprime dans toutes les filières, technologiques, de gestion, de droit, d'aménagement de l'espace ou de l'environnement. Les diplômés d'Oxford seront-ils supérieurs à ceux de nos plus grandes universités ? Les industries innovantes choisiront-elles de s'implanter près d'Orsay ou autour d'Heidelberg ou de Cambridge ?*

¹²¹ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 67.

¹²² MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 66.

¹²³ Nous sommes alors à trois ans du Traité de Maastricht, projet essentiel du second septennat du président Mitterrand.

¹²⁴ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 28.

¹²⁵ MIQUEL, André. *Ibid.*, p. 12.

Voilà pour l'enseignement supérieur français un enjeu essentiel à l'horizon de 1993 »¹²⁶. On notera avec attention que cette date de 1993, correspondant au quinquennat législatif de la nouvelle majorité, est également fréquemment retenue par la Commission Miquel comme échéance des réformes essentielles à entreprendre.

Il convient de rappeler, avec A. Gleyze, qu'à la base « *l'effort de financement de l'enseignement supérieur en général est inférieur en France à ce qu'il est à l'étranger ; une grande partie de la recherche publique s'effectue en France hors des universités* »¹²⁷. Or, si l'université française est déjà en situation difficile comparée à ses homologues étrangères, les bibliothèques universitaires apparaissent comme le « parent pauvre » de cette université en difficulté : « *Il est certain que l'enseignement supérieur français a depuis très longtemps souffert de sous-financement par rapport à celui d'autres pays, mais la comparaison des subventions de fonctionnement aux universités et aux bibliothèques universitaires montre que les bibliothèques universitaires ont été encore moins bien traitées que les universités* »¹²⁸. Sur le plan symbolique, mais aussi concrètement, les universités du nord de l'Europe accordent une place autrement importante qu'en France à leur équipement documentaire, principalement en raison des différences de pédagogie que nous avons évoquées. André Miquel lui-même le rappelle avec pertinence : « *Dans une université allemande, la bibliothèque est située en plein centre et rayonne par ses onze portes d'entrée sur l'ensemble du campus* »¹²⁹.

A l'instar de notre pays, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont connu dès les années cinquante une phase d'expansion universitaire sans précédent. L'Allemagne, dont les universités sont en ruines après les combats de la Seconde Guerre Mondiale, a entamé très tôt une politique de refondation totale de son système. A l'Ouest, en RFA, on décide clairement de s'orienter vers un modèle à l'anglo-saxonne en affranchissant le système d'enseignement supérieur et la recherche de la tutelle de l'Etat fédéral. Les *Länders* ont par conséquent hérité de la charge de la reconstruction universitaire. Comme nous l'avons constaté pour le cas français, la croissance des effectifs des années 50 au début des années 80 (de 4% d'une classe d'âge entrant à l'université en 1950, le chiffre passe à plus de 20% en 1980) a profondément bouleversé la nature même de l'université allemande « *la faisant passer d'un système élitiste à un système ouvert répondant à une demande sociale dont la croissance n'a cessé de dépasser les prévisions* »¹³⁰. Là aussi, pour tenter de répondre aux besoins de ces masses de nouveaux étudiants, l'administration a créé de nouvelles universités.

A l'instar des universités, les bibliothèques universitaires allemandes ont subi de profondes mutations, notamment à partir des années 60 où le modèle anglo-saxon s'impose aux nouvelles constructions. Le modèle de la bibliothèque centrale où se concentrent les principaux services (acquisitions, catalogage, recherche bibliographique) limite le nombre d'établissements satellites, autrefois pléthoriques et qui se retrouvent réduits à une poignée, spécialisés dans certaines disciplines « phares » comme la médecine, le droit ou encore l'économie.

Le rapport Miquel présente, dans un bref tableau que nous reproduisons ici, des statistiques globales permettant de dresser une comparaison entre la France et la RFA :

¹²⁶ JOSPIN, Lionel. *Déclaration de M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, sur les grandes lignes de la politique universitaire concernant l'évaluation, la rénovation des cycles supérieurs, le fonctionnement des universités et l'amélioration de la condition des étudiants et des personnels universitaires*. Op. cit. s.p.

¹²⁷ GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. Op. cit., p. 635.

¹²⁸ GLEYZE, Alain. *Ibid.*, p. 636.

¹²⁹ BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Bulletin des bibliothèques de France*. 1988, t. 33, n°5, p. 357.

¹³⁰ GABEL, Gernot. « Les bibliothèques universitaires allemandes ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renault. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. p. 278.

Année 1984	RFA	France
Etudiants	919 235	931 943
Personnel des BU	6 407	3243
Collections (volumes)	65,0 millions	17,00 millions
Communications et prêts	25,4 millions	7,50 millions
Prêts entre bibliothèques	1,2 million	0,34 millions

Ce tableau est intéressant à plus d'un titre, car il permet, par sa simplicité même, de faire comprendre aux lecteurs à quel point le retard français est patent dans les moyens mis à disposition des bibliothèques universitaires alors que la population estudiantine est sensiblement proche. Les chiffres présentés concernant le personnel des bibliothèques universitaires ouest-allemandes sont sans doute légèrement surestimés. Si la création d'emplois a été forte pendant les années 70, décennie de grande expansion pour l'enseignement supérieur allemand, les créations de postes ont eu tendance à se raréfier dès le début des années 80. G. Gabel avance donc un chiffre de 5685 employés pour l'année 1985, précisant par ailleurs que « *de nombreuses femmes ayant opté pour le temps partiel, la tenue effective de postes de l'après-midi ne laisse pas de soulever de nombreuses difficultés* »¹³¹.

Toutefois, ce tableau est incomplet : ainsi, la question des places assises par étudiant n'est pas mentionnée dans ce bref bilan. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Commission l'évoque dans le chapitre consacré aux étudiants et à leurs usages de la bibliothèque : « *Avec, en moyenne, une place prévue pour 13 étudiants (à Paris-centre, 1 place pour 35 étudiants en lettres), il [l'étudiant français] se trouve beaucoup moins bien loti que son camarade britannique, allemand ou nord-américain (1 place pour six étudiants)* ». Le rapport ne s'embarrasse pas de nuance en mélangeant sans distinguer des situations étrangères fort différentes. Dans le cas de la RFA, le ratio étudiant/place assise a longtemps été d'une place pour 20 étudiants¹³² et, même si ce chiffre a eu tendance à baisser au cours des années, la grande période de construction des années 60 n'avait pas prévu l'arrivée massive du nombre d'étudiants dans les années 80 : « *ainsi les bibliothèques des grandes universités connaissent-elles à la fois un trop grand nombre d'utilisateurs et un manque d'espace* »¹³³.

Une autre comparaison désavantageuse est fortement soulignée par la Commission, à savoir les horaires d'ouverture des bibliothèques ouest-allemandes mises au regard de la situation française. Certes, il serait absurde de nier que la différence est réelle, et assez cruelle pour les établissements hexagonaux. Toutefois, le rapport exagère encore une fois les chiffres donnés, sans doute pour souligner avec encore plus d'acuité le retard pris par notre pays sur ce point essentiel de l'accueil des usagers. La Commission affirme ainsi qu' « *en Allemagne, les BU sont ouvertes 60 à 80 heures par semaine ; en France, la moyenne se situe aux environs de 40 heures* »¹³⁴. En réalité, les bibliothèques ouest-allemandes connaissent une situation disparate qui donne une moyenne nationale d'un peu moins de 60h en 1985, essentiellement grâce à un système de monitorat étudiant. A cette date, seuls huit établissements sur les 55 recensés dans le pays dépassent les 70 heures¹³⁵. De la même manière, la Commission exagère largement le chiffre des prêts entre bibliothèques en Grande-Bretagne, annoncés comme atteignant

¹³¹ GABEL, Gernot. « Les bibliothèques universitaires allemandes ». *Op. cit.*, p. 292.

¹³² GABEL, Gernot. *Ibid.*, p. 282.

¹³³ GABEL, Gernot. *Ibid.*, p. 282.

¹³⁴ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. *Op. cit.*, p. 23.

¹³⁵ GABEL, Gernot. *Op. cit.*, p. 293.

les 3 millions de volumes annuels¹³⁶ en regard des 400 000 échanges français, alors qu'ils seraient, selon l'analyse de Derek Law¹³⁷, plutôt de l'ordre de 670 000 transactions annuelles¹³⁸.

On comprend aisément, au-delà de ces extrapolations statistiques, que la Commission Miquel ait voulu mettre en avant des différences qui soulignent sans ambiguïtés le retard français. Toutefois, on pourrait lui reprocher d'avoir purement et simplement occulté les différences réelles d'histoire, de statuts et de financement entre les bibliothèques universitaires de chacun des pays évoqués. Ainsi, la situation britannique est-elle tout à fait originale par rapport au modèle français encore en cours à la fin des années 80 : les bibliothèques universitaires sont financées sur les revenus de leurs universités de tutelle, elles-mêmes fortement indépendantes du pouvoir gouvernemental, à hauteur de 4% du budget de l'institution¹³⁹. L'autonomie des bibliothèques est également particulièrement large puisque les responsables d'établissements se voient attribuer une série de crédits budgétaires qu'ils utilisent « *comme bon leur semble* »¹⁴⁰ et qui permet essentiellement de gérer les dépenses de personnel. Les budgets alloués sont fréquemment orientés vers la constitution de fonds de recherche de certaines disciplines particulièrement « populaires » au sein de l'institution. On constate donc que le retard des bibliothèques universitaires françaises face aux « performances » des établissements anglais ou allemands dépend autant de la faiblesse des moyens économiques que d'une organisation structurelle passablement différente. Quelques mois après la publication du rapport, la réunification allemande change encore la donne, ce qui rend malaisé une comparaison sur le long terme. Ces différents constats, sans en diminuer la pertinence, relativisent les comparaisons statistiques quelque peu abruptes du rapport Miquel.

La réception publique et médiatique du rapport

Nous avons vu précédemment que les rapports consacrés pour tout ou en partie à la situation des bibliothèques universitaires, notamment les rapports Vandevoorde et Gattégno-Varloot, n'avaient pas suscité d'onde de choc médiatique¹⁴¹ sur une situation pourtant déjà largement inquiétante. Qu'en a-t-il été du rapport Miquel ?

La réception d'un rapport officiel provoque parfois des remous au sein des milieux professionnels concernés. Rien de tel à la parution du rapport Miquel qui fut largement accueilli de manière positive par la communauté universitaire et bibliothécaire comme un « *événement à célébrer comme il se doit* »¹⁴². Il est vrai que ce dernier était attendu et s'inscrivait dans le cadre d'une politique volontariste dont les premiers effets ont été matérialisés sans attendre la publication des conclusions de la Commission Miquel. Certains articles ont souligné la portée historique du rapport : « *Ne serait-ce que par sa seule publication, le rapport Miquel fera sans doute date dans l'histoire des*

¹³⁶ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 64.

¹³⁷ GABEL, Gernot. *Op. cit.*, p. 307.

¹³⁸ La date des statistique avancées par l'auteur n'est pas précisée. Toutefois, en prenant en compte la date d'édition de l'ouvrage, on peut conclure qu'elles analysent la période allant de la fin des années 80 au début des années 90, soit la période de rédaction du rapport Miquel. On s'expliquerait difficilement que ce chiffre ait été divisé par quatre en quelques années sans que l'auteur n'en explique les causes.

¹³⁹ GABEL, Gernot. *Ibid.*, p. 301.

¹⁴⁰ GABEL, Gernot. *Ibid.*, p. 301.

¹⁴¹ Fort logiquement pour le second rapport cité, qui ne fut jamais publié.

¹⁴² BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Art. cit.*, p. 356.

bibliothèques universitaires: c'est la première fois qu'on voit aussi brutalement énoncés les enjeux scientifiques et économiques liés à la mise en oeuvre d'une politique nationale en leur faveur »¹⁴³.

Pour autant, la réception médiatique du rapport Miquel fut assez discrète. On recense essentiellement une série d'interviews données par la président de la Commission soit dans la presse professionnelle, comme l'illustre l'entretien avec le *Bulletin des Bibliothèques de France*, soit dans la presse généraliste, ainsi *Libération*. Cette discrétion s'explique facilement : les rapports ministériels sont des documents relativement techniques dont le propos est difficilement pertinent au-delà d'un cercle restreint de professionnels. Par ailleurs, l'attention médiatique pour les universités est traditionnellement davantage tournée vers les questions de gouvernance politique, les débats pédagogiques ou les problèmes liés à la précarité de la vie étudiante. Dans le domaine circonscrit des bibliothèques, l'actualité de l'époque plaçait davantage le projet de la future BnF, et ses nombreuses polémiques, sous les feux de l'actualité que les autres types d'établissement. Il est intéressant de noter que le journal *Le Monde* n'évoque la publication du rapport Miquel que de façon particulièrement succincte, dans un bref encadré à l'intérieur d'un article plus vaste consacré au projet de future « Très Grande Bibliothèque » : passant rapidement sur les constats et recommandations du rapport, l'auteur de l'article, E. de Roux, insiste davantage sur le mauvais usage que font les étudiants des bibliothèques universitaires, la situation des établissements reproduisant selon lui « *les maux dont souffre la société française : manque d'originalité et de curiosité* »¹⁴⁴.

Par ailleurs, le rapport Miquel, malgré ses critiques et son éventail large de propositions, a pu apparaître comme relativement « consensuel » : il ne s'agissait pas de pointer telle ou telle négligence des politiques antérieures mais bien de partir d'un constat le plus neutre possible pour amorcer un redressement jugé indispensable. Les interviews que donnent André Miquel illustrent cette analyse. La critique, sans être absente, laisse davantage place à la pédagogie : le président de la Commission s'efforce de clarifier certains points et de présenter la philosophie globale du rapport. Dans un entretien accordé à F. Eskenazi pour *Libération*, le 22 novembre 1988, A. Miquel résume de manière particulièrement frappante la situation « sinistrée » des bibliothèques universitaires françaises : « *on pourrait dire schématiquement qu'elle souffre de tous les maux. (...) ce qui éclate, c'est l'insuffisance de leur moyens (...) Je crois que les chiffres sont clairs : si l'université est une zone douloureuse de l'ensemble français, ses bibliothèques représentent une zone sinistrée. (...) la formation commence par l'information et si celle-ci n'est pas assurée, c'est tout le tissu économique du pays qui va en souffrir* »¹⁴⁵. Au journaliste qui avance l'idée que ce rapport pourrait « *disparaître au fond d'un tiroir* » comme de nombreux autres auparavant, le président de la Commission assure de la volonté de l'Etat d'opérer un réel investissement en faveur des établissements, précisant les efforts budgétaires déjà consentis. Il est intéressant de noter qu'à l'occasion d'un autre entretien avec le *Bulletin des Bibliothèques de France*, André Miquel insiste, élément peu explicité dans le rapport lui-même, sur l'objectif politique réel qui a présidé à la rédaction du rapport : là où l'interviewer s'étonne que les services aux chercheurs soient peu évoqués, le président de la Commission répond que « *l'étude qui a été demandée s'inscrit dans le cadre d'une politique d'intervention en faveur du 1^{er} cycle et du 2^e cycle, proclamée et conduite par le ministre de l'Education*

¹⁴³ BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Art. cit.*, p. 356.

¹⁴⁴ DE ROUX, Emmanuel. « La grande misère des universités », *Le Monde*, édition du 1^{er} décembre 1988, p. 29.

¹⁴⁵ ESKENAZI, Franck. « De la misère en bibliothèques universitaires ». *Libération*, édition du 22 novembre 1988, p. 37.

nationale, de la Jeunesse et des Sports, et qui est vitale : car c'est au stade de la formation initiale des étudiants que se déterminent les orientations de la recherche (...). Le volet étudiants était donc une priorité »¹⁴⁶

Globalement, la réception médiatique du rapport aura été l'occasion pour André Miquel de montrer à quel point les propositions de la Commission, outre l'inévitable rattrapage financier, créaient les conditions d'émergence d'un nouveau modèle pour les bibliothèques universitaires. Selon l'interviewer du BBF, « *la bibliothèque universitaire encyclopédique, se donnant mission de couvrir tous les niveaux de la recherche dans ses différentes sections, serait un modèle désormais révolu* »¹⁴⁷. Approfondissant cette analyse, André Miquel souligne que « *c'est le modèle universitaire sous-jacent qui est révolu* » : « *le temps n'est plus où chaque université était découpée en facultés, toujours les mêmes, et où chaque faculté recouvrait exactement les mêmes disciplines. Ce temps n'est plus. L'interdisciplinarité, le décloisonnement sont passés par là. Ainsi la spécialisation, la segmentation de plus en plus fine en domaines de la connaissance de plus en plus pointus* »¹⁴⁸.

Bien davantage que la simple publication du rapport, ce sera sa progressive mise en œuvre, qui, rapidement, suscitera des commentaires et des analyses plus détaillées, au gré des réussites et des aléas des nombreux projets censés répondre aux recommandations de la Commission Miquel.

¹⁴⁶ BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Art. cit.*, p.357.

¹⁴⁷ BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. *Ibid.*, p. 357.

¹⁴⁸ BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. *Ibid.*, p. 357.

Mise en œuvre : « les années Miquel »

LE TEMPS DES MUTATIONS : LA MODERNISATION DES BU, UN « EFFET MIQUEL » ?

Agir au présent : les applications immédiates

L'affirmation et la généralisation, par le ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin, d'une politique de contractualisation de l'Etat avec les universités prévue par la Loi Savary permettent aux bibliothèques universitaires de mieux s'adapter aux échéances et favorisent l'application des recommandations formulées par la Commission Miquel. Ces contrats comportent un volet documentaire qui permet une réflexion, puis un engagement pour quatre ans, sur la politique documentaire de l'université. La moitié environ des crédits sont répartis entre les établissements selon les priorités affichées dans ces contrats, l'autre moitié selon des critères quantitatifs¹⁴⁹. Ce cadre contractuel permet une planification dans le temps, ce qui a pour effet d'accompagner les changements structurels sur plusieurs années. Ainsi, les établissements ont augmenté peu à peu leurs horaires d'ouverture, établi des plans de développement des collections, et, plus globalement, modernisé les services, notamment par adoption de systèmes intégrés de gestion. Comme le souligne P. Carbone, « dans la plupart des contrats signés entre les universités et l'Etat, l'étudiant est au centre des projets, et l'on retrouve, avec des adaptations, les propositions du rapport Miquel »¹⁵⁰. La politique contractuelle peut ainsi être considérée comme le véritable « moteur »¹⁵¹ de la mise en place des SCD.

On ne peut dissocier les efforts entrepris après le rapport Miquel de l'ambitieuse politique du gouvernement Rocard en faveur des universités. Ce plan d'envergure, appelé « Universités 2000 » est annoncé par Lionel Jospin lors des Assises nationales de l'enseignement supérieur tenues à la Sorbonne du 26 au 29 juin 1990 comme « une priorité pour le gouvernement et un devoir pour l'État »¹⁵². Le ministre affiche les ambitions de l'Etat et présente les objectifs essentiels de ce plan : « Pour améliorer la qualité de notre enseignement supérieur mais aussi pour préparer notre université aux enjeux d'une recherche où la concurrence est désormais mondiale, où l'Europe va profondément modifier les règles du jeu, nous avons engagé tout un ensemble de projets de développement (...) Les objectifs sont de construire un million et demi de mètres carrés nouveaux, dont plusieurs universités nouvelles en Ile-de-France et dans le Nord –

¹⁴⁹ Cf. MERLIN, Pierre. « Les bibliothèques universitaires ». Document en ligne sur le site de l'association pour la « Qualité de la Science Française », 2002, s.p.

[URL] <http://www.qsf.fr/>

¹⁵⁰ CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques dans les universités ». *Op. cit.*, p. 79.

¹⁵¹ Cf. CARBONE, Pierre. *Ibid.*, p. 77.

¹⁵² ASSISES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. « Allocution de Lionel Jospin ». In *Universités 2000, quelle université pour demain ? : Assises nationales de l'enseignement supérieur, Sorbonne, 26-29 juin 1990*. Paris : La Documentation Française, p.17

*Pas-de-Calais, et de rénover les universités existantes. Pour ce plan, l'Etat a consenti un effort de plus de 16 milliards de francs »*¹⁵³.

Le plan Universités 2000 a poursuivi trois objectifs : « le premier a consisté à satisfaire les besoins pédagogiques, tout en essayant de réduire l'attractivité exercée par les universités parisiennes sur les étudiants. Le deuxième objectif visait à assurer le maillage du territoire dans la perspective d'un accès démocratique aux études, aux premiers cycles notamment. Le dernier objectif, enfin, tendait à encourager la constitution de pôles européens, les universités devant, d'une part, irriguer leur environnement grâce aux savoirs et, d'autre part, adapter leurs formations aux besoins de l'économie, des PME-PMI notamment »¹⁵⁴. Au final, ce schéma va voir émerger huit universités nouvelles, dont quatre en Ile-de-France, la création de 24 IUT et la constitution de sept pôles européens. Au total, ces réalisations représentent 3,8 millions de mètres carrés pour des crédits dépassant les 40 milliards de francs, dont la moitié est pris en charge par les collectivités locales. L'ensemble du plan apparaît comme une véritable tentative de modernisation des universités françaises, dans le cadre d'une démarche volontariste d'aménagement du territoire.

Dans ce gigantesque plan d'ensemble, *quid* de la place des bibliothèques universitaires ? La vigueur avec laquelle le rapport Miquel, commandé, on le rappelle, par le même gouvernement Rocard, avait dénoncé la paupérisation croissante des établissements, la faiblesse des moyens comme celle des structures laissait présager que les BU seraient une priorité du programme de construction. En réalité, on constate, avec P. Carbone, que « la pression démographique a commandé, et qu'une forte priorité a été accordée aux locaux pédagogiques, le problème urgent de chaque rentrée universitaire étant de prévoir d'abord des salles de travaux dirigés ou des amphithéâtres pour les cours »¹⁵⁵. Dans ces conditions, les plans de constructions de bibliothèques ont souvent été reportés d'une, voire plusieurs années. Comme le souligne P. Merlin, « Les bibliothèques n'ont pas, à proprement parler, été considérées comme un élément prioritaire de ce plan, dont les projets ont été négociés entre les universités et le ministère de l'Education nationale et les collectivités territoriales qui ont apporté près de la moitié de l'ensemble des financements »¹⁵⁶. Cette priorité affichée pour les bâtiments d'enseignement au détriment immédiat de ceux de la documentation, en apparence logique¹⁵⁷, souligne une fois de plus la position secondaire qu'occupe la bibliothèque au sein du système universitaire français : au-delà du simple bilan chiffré, les constructions devaient servir à affirmer à la fois concrètement mais aussi symboliquement, la place nouvelle que les bibliothèques universitaires entendaient prendre au sein des établissements.

Néanmoins, il faut apprécier cet effort budgétaire à l'aune d'une situation que Dominique Arot qualifie, à juste titre de « *contexte défavorable à la dépense publique* »¹⁵⁸. En effet, le net ralentissement de l'économie au début des années 1990, se mue en récession à partir de 1993. Par ailleurs, « les impératifs de la construction d'une Europe économique, auront constitué pour les gouvernements successifs, au cours d'une décennie marquée par les alternances politiques, autant de raisons de réduire les

¹⁵³ ASSISES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Ibid.*, p. 26.

¹⁵⁴ Cf. Audition de Michel Garnier, Directeur de la programmation et du développement au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, mercredi 24 juin 1998 in LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Paris : Sénat, 1998, p.135.

¹⁵⁵ CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques dans les universités ». *Op. cit.*, p.86.

¹⁵⁶ MERLIN, Pierre. « Les bibliothèques universitaires ». *Art. cit.*, s.p.

¹⁵⁷ Logique si l'on considère, qu'en théorie, ces bâtiments sont fréquentés par toute la communauté universitaire, ce qui n'est pas le cas de la bibliothèque.

¹⁵⁸ AROT, Dominique. « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°6, p.37.

déficits publics et de maîtriser les dépenses »¹⁵⁹. Dans ces conditions, les demandes budgétaires des responsables de bibliothèques et les crédits réellement accordés ne peuvent être analysés sans tenir compte de cette conjoncture particulièrement difficile.

On ne peut comprendre la situation passablement difficile dans laquelle se trouvent les bibliothèques universitaires dans les années 90 si on ne se remet à l'esprit qu'entre 1975 et 1990 aucune construction n'avait été programmée. De 1991 à 1995, dans le cadre du plan Université 2000, 95 000 mètres carrés de bibliothèques ont été construits ou réaménagés, ce qui représente 27,1% de l'objectif initial de 370 000 m² supplémentaires recommandé par le rapport Miquel. Ces différents programmes de construction ont permis la mise à disposition des usagers de plus de 13 000 places de consultation, mais, là encore, seulement 37,1% du total recommandé par le rapport Miquel est atteint¹⁶⁰.

Les plans de construction ayant pris du retard, les projets s'étaleront non sur six ans comme prévu au départ mais sur onze années, à travers l'articulation du plan U2000 avec les X^{ème} et XI^{ème} contrats de plan entre l'Etat et les collectivités locales. Au total, plus de 110 opérations de construction sont entreprises, mais les chantiers apparaissent le plus souvent modestes : seule la moitié des opérations dépasse les 2000 m². Dans un article de 1996, réalisant une sorte de premier bilan du plan U2000 perçu du point de vue des bibliothèques universitaires, Marie-Françoise Bisbrouck pointe la faiblesse globale des projets entrepris : « *on voit bien que la priorité des universités n'est pas allée vers le développement des services communs de la documentation, autrement que d'une manière marginale. Objectivement, les réalisations de 1991 à 1995 sont faibles (...) comme le tiers de ces opérations est inférieur à 500 m², elles sont peu susceptibles de « révolutionner » la qualité des services que les étudiants, les enseignants et les chercheurs sont en droit d'attendre du service commun de la documentation de leur université* »¹⁶¹. Cependant, quelques grands bâtiments, parfois de prestige, émergent, à l'image de la bibliothèque Diderot, à Lyon, qui accueille sur plus de 10 000 m² les collections de recherche des universités Lyon-II et Lyon-III et héberge également la bibliothèque de l'ENS-LSH.

Le plan U2000 a favorisé davantage les constructions nouvelles que les simples réhabilitations d'anciens bâtiments, hormis cas isolés comme à Grenoble-I ou Rennes-II. Les universités nouvelles ont bien entendu profité au premier chef de ce mouvement de constructions (Bretagne-Sud, Littoral, Artois, Cergy, Evry...) mais aussi les antennes délocalisées des universités comme Nîmes ou Agen. Les chantiers sont parfois longs et particulièrement étalés dans le temps, ce qui entraîne des difficultés pour les établissements dont la construction ou la rénovation sont réalisées en tranches successives, c'est le cas d'Angers ou de Lyon-III. Bien souvent, dans le cas notamment de ces livraisons successives, l'enveloppe budgétaire disponible décide au coup par coup de la surface à construire et les besoins précis, à long terme, des établissements ne sont pas suffisamment pris en compte.

On se souvient qu'en matière de coopération, la Commission Miquel souhaitait la mise en place urgente d'un catalogue collectif des ouvrages décrivant les collections des bibliothèques universitaires¹⁶². Dès 1991, un Schéma directeur des réseaux des bibliothèques d'enseignement supérieur est mis en place. C'est en fonction des analyses

¹⁵⁹ AROT, Dominique. « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 ». *Art. cit.*, p. 37.

¹⁶⁰ Pour le bilan chiffré du plan U2000, cf. LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. *Op. cit.*, p. 25.

¹⁶¹ BISBROUCK, Marie-Françoise. « L'évolution des bâtiments des bibliothèques universitaires depuis le rapport Miquel ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°5, p. 64.

¹⁶² Cf. MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. *Op. cit.*, p. 67.

et préconisations de ce schéma qu'est rédigé le cahier des charges de ce qui allait devenir le Système universitaire de documentation (SUDOC), dont la mise à disposition des usagers intervint à la fin de la décennie¹⁶³. Plus globalement, la modernisation des établissements s'effectue grâce à la mise en place progressive des SIGB, les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque.

Le CSB et le suivi du rapport Miquel

Dans les préliminaires du rapport, la Commission Miquel avait plaidé¹⁶⁴ pour la mise en place d'un Conseil Supérieur des Bibliothèques « chargé de prévoir, de préparer et de suivre la mise en place des pôles et des réseaux de communication, l'évaluation des coûts, des fréquentations et des résultats, la répartition des crédits correspondants et l'établissement de la carte des bibliothèques »¹⁶⁵. Le 23 octobre 1989, un décret institue le CSB relevant à la fois des trois ministères en charge de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Recherche. Ce Conseil est chargé « d'émettre des avis et des recommandations sur la situation et les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires. Il favorise la coordination des politiques documentaires relevant de plusieurs ministres »¹⁶⁶. Sa première présidence est confiée à André Miquel. Ce dernier précise dans son allocution d'inauguration du Conseil que « cette création doit permettre par un très large regard porté sur l'ensemble des bibliothèques de France, de faire le bilan de la politique poursuivie et, éventuellement, de corriger les effets pervers et d'éclairer les zones d'ombre qui ont pu se développer dans le cadre de la politique engagée »¹⁶⁷.

En effet, le Conseil Supérieur des Bibliothèques va régulièrement, à l'occasion de son rapport Annuel, dresser un bilan de suivi du rapport Miquel : comme le précise celui de 1993, « le suivi du rapport Miquel pour le redressement des bibliothèques universitaires figure au programme permanent du Conseil supérieur des bibliothèques »¹⁶⁸. Le rapport de 1990 souligne que « l'impulsion donnée au développement des bibliothèques universitaires dans le cadre de la politique de contractualisation, par la sous-direction des bibliothèques universitaires et la direction de la Programmation et du développement universitaire, sont de bon augure pour que les recommandations formulées dans le rapport de la commission ad hoc en 1988 deviennent des réalités »¹⁶⁹. Comme le souligne le Conseil, « cette politique contractuelle doit être l'occasion de remettre à plat l'ensemble de la fonction documentaire dans l'université et de faire des propositions concernant sa mise en cohérence »¹⁷⁰.

Le premier bilan dressé par le CSB dans son rapport de 1990 est encourageant, mais nuancé. D'un côté, le Conseil note de sensibles efforts en matière financière à travers le doublement du budget, les créations d'emplois (79 en 1990, 140 prévues en 1991) mais

¹⁶³ Cf. JOLLY, Claude. « Les Bibliothèques dans l'université ». *Art. cit.*, p. 31.

¹⁶⁴ Parallèlement, le Rapport Cahart-Melot sur la future BnF faisait le même vœu.

¹⁶⁵ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 14.

¹⁶⁶ Décret n° 89-778 du 23 octobre 1989 instituant un Conseil supérieur des bibliothèques. Article 2.

¹⁶⁷ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1990*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1991. p. 15.

¹⁶⁸ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1993*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1994. p.61.

¹⁶⁹ Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1990. Op cit.*, p. 86.

¹⁷⁰ Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Ibid.* p.88.

souligne également l'élargissement des horaires d'ouverture : 100 000 heures de monitorat qui s'ajoutent aux créations d'emplois. Une des principales préoccupations de la Commission Miquel, à savoir l'offre de places de lecture suffisantes aux usagers est satisfaite par la reprise du programme de construction (35 000 places).

On se souvient que la Commission Miquel avait fixé 1993 comme date-butoir pour la réalisation des mesures les plus urgentes. Une séance plénière du CSB, le 14 décembre 1992, a permis de confronter les objectifs annoncés avec les résultats réellement obtenus. Là encore, le Conseil tient à souligner les efforts produits, même si on ne peut que constater que le bilan global est bien en-deça des critères souhaités. Ainsi, si les crédits d'acquisition et les moyens de fonctionnement des bibliothèques universitaires ont connu, dès 1989, une croissance significative¹⁷¹, le Conseil constate, qu'en chiffres absolus, le budget de fonctionnement des BU ne sera que de 323 MF alors que le rapport Miquel préconisait un budget porté à 600 MF annuel. Toutefois, l'effort est réel puisque « *tel qu'il est, ce budget est le meilleur que les bibliothèques universitaires aient jamais connu et que, depuis 1990, la croissance des moyens suit le rythme de celle du nombre d'étudiants*¹⁷² ». Sur la question des personnels, le Conseil considère également que les objectifs du rapport sont seulement « à mi-chemin » : seulement 588 des 1500 postes estimés, au minimum, nécessaires pour redresser la situation ont été créés entre 1990 et 1993. Grâce au monitorat étudiant, les horaires d'ouverture se sont amplifiés, passant de 40 à 50 heures par semaine, mais la moyenne allemande de 60 heures par semaine, prise comme objectif par le rapport Miquel n'est pas encore atteinte.

Ce bilan chiffré perdrait de son intelligibilité si on omettait de souligner que, pendant cette période d'investissements, les effectifs étudiants ne cessent de croître : la croissance des effectifs étudiants (de 800 000 en 1975, date des dernières constructions de bibliothèques universitaires importantes, ils sont passés à 1 250 000 en 1992 avec une prévision de 1 800 000 en l'an 2000) rend chronique le problème de l'offre d'espace. Le rapport Miquel déplorait déjà le ratio faible de 0,65 m² de bibliothèques par étudiants : en 1992, ce ratio tombe à 0,52 m². Au final, les efforts soutenus n'apparaissent pas aussi décisifs qu'ils le devaient car la situation démographique étudiante « *rend plus difficile ce mouvement de redressement qui doit tout à la fois rattraper le retard et monter en puissance* »¹⁷³.

Malgré ce bilan mitigé, l'effort se poursuit les années suivantes. Ainsi, le budget annuel des bibliothèques universitaires pour 1994 avoisine les 500 millions de francs, chiffre très proche des objectifs du rapport Miquel. Toutefois cette croissance est, à y regarder de plus près assez ambiguë : certes, le budget des BU augmente de 9%, en 1994, alors que la croissance générale du budget de l'enseignement supérieur n'est que de 6%, mais le Conseil souligne que cette croissance du budget des BU a tendance à marquer le pas. De plus, le Conseil s'inquiète du très faible nombre des recrutements de l'année avec seulement 25 postes créés pour 250 demandes, « *laissant encore la France très loin derrière les pays du nord de l'Europe pour les effectifs des bibliothèques universitaires* »¹⁷⁴.

Le rapport de 1995 permet au Conseil de faire un premier bilan global de la politique de redressement des bibliothèques universitaires souhaitée par le rapport Miquel. Ce bilan est globalement négatif et le ton est volontiers pessimiste : « *ni les effets du rapport Miquel ni les premiers engagements du programme Université 2000 n'auront*

¹⁷¹ Ils ont été, en cinq ans, multipliés par quatre. Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président* [Pierre Jolis ; Michel Melot] pour l'année 1992. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1993. p.25.

¹⁷² Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Ibid.*, p. 26.

¹⁷³ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Ibid.*, p. 26.

¹⁷⁴ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président* [Michel Melot] pour l'année 1994. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1995. p. 64.

suffi à remettre à niveau les bibliothèques universitaires. C'est avec consternation que les membres du Conseil supérieur des bibliothèques ont constaté que, sur les points de l'encadrement et sur celui des constructions, les taux moyens par étudiant avaient chuté et que l'écart avec les bibliothèques universitaires comparables à l'étranger s'était encore accru. Les mécanismes de rattrapage sont donc insuffisants et vont plus lentement que la croissance des effectifs »¹⁷⁵.

Les principaux objectifs du rapport Miquel n'ont pas été tenus, tant sur le plan des effectifs de personnel que du ratio place/étudiant : sur les 270 000 m² de constructions prévues, 88 000 seulement ont été réalisés. Comme, au même moment, le nombre d'étudiants a augmenté de 385 000, la surface moyenne des bibliothèques a chuté à 0,50 m² par étudiant alors qu'elle était de 0,65 m² en 1989, lors de la rédaction du rapport Miquel, qui demandait qu'on revienne à un taux minimal de 1,50 m² par étudiant. L'encadrement, qui était de 4 agents pour 1000 étudiants en 1975, ne représente plus aujourd'hui que 2,7 agents pour 1000 étudiants¹⁷⁶. La période 1988-1995 a vu la création de 630 emplois seulement, loin des 1500 recommandés par le rapport avant 1995. Au regard de ces chiffres, le Conseil ne peut que rappeler le retard français en la matière : « *En Allemagne, pays européen le plus comparable pour les effectifs universitaires, cet encadrement est en moyenne de 1 agent pour 115 étudiants, c'est-à-dire trois fois plus »¹⁷⁷.*

Par ailleurs, le programme de constructions du schéma U2000 n'a pas tenu ses promesses. Affaibli par les faibles créations d'emploi, il semble avoir été en outre détourné de sa vocation d'origine par l'utilisation de crédits accordés pour les bâtiments des nouvelles bibliothèques au profit d'autres bâtiments des universités¹⁷⁸, jugés sans doute davantage prioritaires : « *D'autres opérations ont pris le dessus, comme la création de locaux de travaux dirigés, d'amphithéâtres, de salles de sports ou de restauration, parfois même la création de parking pris sur le seul crédit restant disponible, c'est-à-dire celui de la bibliothèque »¹⁷⁹.* Ce constat est d'autant plus sévère que la Commission Miquel avait souligné par avance cette dérive possible : « *le risque de voir détourner de son sens cette politique nouvelle ne doit pas être sous-estimé. Plusieurs années de globalisation des crédits de construction n'ont pas incité du tout les universités à faire de leurs bibliothèques une priorité. Nombreuses sont ainsi les sections des bibliothèques qui attendent indéfiniment d'être construites »¹⁸⁰.*

Sur les 270 000 m² envisagés, seul le tiers environ a été effectivement réalisé à cette date. La faiblesse de réalisation de ces opérations entraîne un relatif échec d'autres objectifs du rapport Miquel comme l'augmentation de la part de l'accès libre : « *la mise en libre accès des collections documentaires, qui constitue la demande prioritaire des étudiants, des enseignants et des chercheurs, reste toujours aussi limitée »¹⁸¹.* Toutefois, malgré ces chiffres décevants, le Conseil tient à souligner l'importance de l'investissement de l'Etat et remarque que certains indicateurs restent encourageants : outre le maintien de l'extension des horaires d'ouverture, déjà évoqué, les efforts poursuivis par les bibliothèques universitaires sont récompensés par une augmentation

¹⁷⁵ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1995*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1996. p.15.

¹⁷⁶ Pour les chiffres mentionnés, cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Ibid.*, p.15.

¹⁷⁷ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Ibid.*, p.15.

¹⁷⁸ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1993*. *Op. cit.*, p.62.

¹⁷⁹ BISBROUCK, Marie-Françoise. « L'évolution des bâtiments des bibliothèques universitaires depuis le rapport Miquel ». *Art. cit.*, p. 65.

¹⁸⁰ MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. *Op. cit.*, p. 30-31.

¹⁸¹ BISBROUCK, Marie-Françoise. *Art. cit.*, p. 65

nette des étudiants inscrits : de 600 000 en 1987 ils passent à plus d'un million en 1993 et le nombre d'entrées croît de 19 à 38 millions.

Néanmoins, cette politique volontariste souffre de la position délicate des SCD au sein d'universités alors en pleine mutation. Les SCD, en effet, sont confrontés « à la dislocation des services interuniversitaires et à l'éclatement de certaines universités. L'irrépressible mouvement vers l'autonomie d'universités parfois concurrentes touche particulièrement les bibliothèques, services communs d'une ou de plusieurs universités »¹⁸².

Après ce bilan, le CSB continue bien évidemment à s'occuper de situation des bibliothèques universitaires, mais on note que la référence, quasi systématique chaque année, au suivi du rapport Miquel disparaît. Le rapport reste encore une référence essentielle, mais les indicateurs proposés par la Commission en 1989 ne sont plus tous pertinents. Pour autant, l'effort de modernisation entrepris porte la trace du rapport Miquel. A l'approche de l'an 2000, des chantiers d'envergure tentent de poursuivre, et de compléter, les recommandations du rapport.

Penser l'avenir : des chantiers ambitieux

On se souvient que le rapport Miquel faisait souvent référence à la situation parisienne pour illustrer notamment le déficit en places de lectures. On aurait, par conséquent, pu imaginer que Paris serait partie intégrante des projets immédiats de rénovation, notamment à travers la proposition de la Commission de créer une bibliothèque d'étude au cœur du Quartier Latin à destination des 1^{er} et 2^e cycles¹⁸³. Il n'en a rien été et le cas parisien ne laisse pas de surprendre : aucune construction n'a eu lieu dans Paris intra-muros dans le cadre de ce plan U2000. Dès le départ, la philosophie du plan était clairement orientée vers un soutien aux universités de province, considérant, à tort ou à raison, que la suprématie et l'avance parisiennes ne rendaient pas la capitale prioritaire pour les investissements et constructions : « *Nos métropoles régionales ont besoin d'universités vigoureuses pour se développer. Paris dispose d'une telle avance, qu'elle est sans inquiétude sur ce point* »¹⁸⁴. On peut donc conclure, avec D. Renoult, que les universités parisiennes, et par conséquent leurs bibliothèques, sont les grandes oubliées du plan Universités 2000 : « *l'académie de Paris n'a donc pas bénéficié du plan Universités 2000. Cet état de fait traduisait aussi bien l'idée d'une suprématie acquise que la cohérence et la constance d'une politique de décentralisation conduite décennie après décennie* »¹⁸⁵. La modernisation des universités de province a donc eu pour conséquence de rendre plus criantes les faiblesses parisiennes, à tel point qu'on a pu craindre un certain déclin, par effet-miroir, des universités locales¹⁸⁶ même si la complexité statutaire dénoncée, on s'en souvient, par le rapport avait été sensiblement améliorée par la publication, en 1991, d'un décret¹⁸⁷ organisant les SCD des académies franciliennes.

¹⁸² CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1995. Op. cit.*, p.15.

¹⁸³ Cf BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Art. cit.*, p. 357.

¹⁸⁴ ASSISES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. « Allocution de Michel Rocard ». In *Universités 2000, quelle université pour demain ? : Assises nationales de l'enseignement supérieur, Sorbonne, 26-29 juin 1990*. p. 14.

¹⁸⁵ RENOULT, Daniel. « Le plan U3M en Île-de-France : perspectives 2000-2006 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t.42, n°2, p.5.

¹⁸⁶ Cf. RENOULT, Daniel. *Ibid.*, p. 5.

¹⁸⁷ Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 sur l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Le cas parisien « intra-muros » ne doit cependant pas faire oublier le développement, dans le cadre d'U2000 de plusieurs universités d'Île-de-France dont l'objectif était de décongestionner les établissements de la capitale et d'offrir aux étudiants franciliens des équipements plus proches de leurs domiciles. La construction des universités de Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Evry et Saint-Quentin Versailles ont permis, comme le souligne Claude Allègre, alors ministre de l'éducation nationale de la recherche et des nouvelles technologies au sein du gouvernement Jospin, dans son discours du 4 décembre 1998 à la Sorbonne : « *nous avons pour la première fois depuis le 12ème siècle, stabilisé la croissance des étudiants dans Paris-centre* »¹⁸⁸. Le plan U2000 a ainsi favorisé notamment les bibliothèques de Paris-8, à Saint-Denis et celle de Cergy-Pontoise.

Le plan « Universités du Troisième Millénaire », ou U3M, lancé par C. Allègre, a pour vocation de prendre le relais du plan U2000 et du XIème plan et à « *amplifier cet effort, avec le souci de porter une attention particulière aux bibliothèques et aux équipements relevant de la vie étudiante* »¹⁸⁹. Le plan est particulièrement ambitieux, tant par sa durée, de 2000 à 2015, que par les moyens financiers dégagés pour le réaliser : pour la période 2000-2006, l'ensemble du plan se chiffre à plus de 6 milliards d'euros. A elles seules, les bibliothèques bénéficient de 580 millions d'euros afin d'assurer la construction de 380 000 mètres carrés supplémentaires. Initiative intéressante, au moment de lancer le plan U3M, une évaluation des réalisations des deux plans précédents a été réalisée¹⁹⁰. Sous l'égide de la Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation au sein de la Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, cette évaluation a contribué à mieux prendre conscience des réussites et des faiblesses des opérations de construction. Comme le souligne F. Demichel, alors directrice de l'enseignement supérieur, « *il est rare qu'une administration procède, quasiment en « temps réel » à l'évaluation des bâtiments qu'elle a contribué à faire construire* »¹⁹¹.

Le plan U3M est donc clairement conçu comme un plan de « rééquilibrage national »¹⁹² au profit de Paris-centre, négligé auparavant, même si, néanmoins, des opérations de construction se poursuivent ou naissent parallèlement en province, comme à Poitiers, Toulouse, Rennes ou Lyon. De nombreux chantiers sont mis en place, ainsi à Paris-VII Denis Diderot, celui, emblématique, de la bibliothèque centrale, ouverte en 2007 et qui s'étend sur plus de 8000 m². Cette réalisation est particulièrement symbolique si on se remémore que la section de lettres de l'ancienne BU avait été prise comme « exemple » par la Commission Miquel de la situation dégradée de l'offre des BU¹⁹³.

¹⁸⁸ ALLÈGRE, Claude. « De U2000 à U3M ». Discours de Claude allègre à la Sorbonne, 4 décembre 1998. s.p. Disponible en ligne. [URL] ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/1998/04_12_disc_U3M_allegre.pdf

¹⁸⁹ JOLLY, Claude. « Le plan U3M et les bibliothèques d'enseignement supérieur ». s.p. Disponible en ligne. [URL] <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/U3m/planU3M.htm>

¹⁹⁰ Cf. BISBROUCK, Marie-Françoise. *Les bibliothèques universitaires, Évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. Paris : La Documentation Française, 2000. 152 p.

¹⁹¹ BISBROUCK, Marie-Françoise. *Ibid.*, p. 7.

¹⁹² ALLÈGRE, Claude. *Op. cit.*, s.p.

¹⁹³ Cf. MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Op. cit.*, p. 11.

« VINGT ANS APRÈS » : L'HÉRITAGE CONTRASTÉ DU RAPPORT MIQUEL

Un bilan en demi-teinte

Peut-on affirmer, comme le fait Dominique Arot dans un article de 1999, qu' « en dépit d'efforts réels (...) aucun des objectifs du rapport Miquel n'a été atteint ? ». Le tableau de synthèse suivant pourrait laisser croire que c'est le cas :

Indicateurs	Lecteurs inscrits	Acquisitions annuelles	Locaux : Nb de m ² /étudiant	Horaires d'ouverture hebdomadaire	Agents pour 1000 étudiants
Objectifs du rapport Miquel	/	/	1,5 m ²	60 heures, au minimum	6
Situation en 1989 ¹⁹⁴	723 000	510 000	0,65 m ²	40 heures en moyenne	3,25
Situation en 1995 ¹⁹⁵	1 200 600	884 000	0,52 m ²	De 40 à 50 heures	2,7
Situation en 1999 ¹⁹⁶	1 210 073	864 489	0,61 m ²	54 heures en moyenne	3

Cette synthèse statistique montre avant tout l'explosion de la croissance démographique étudiante : dans ce contexte, les ratios chutent, ou, au mieux, stagnent à des niveaux médiocres malgré les réels efforts entrepris. Concernant les locaux, les retards subis par les programmes de construction, tout autant que la hausse du nombre d'étudiants, expliquent ces résultats négatifs.

L'enquête de la Commission des finances menée par Jean-Philippe Lachenaud en février 1998 est moins sévère dans son appréciation de la mise en œuvre des recommandations du rapport Miquel : « *le rapport Miquel a proposé un certain nombre d'objectifs chiffrés qui n'ont pas tous été atteints mais qui ont indéniablement permis de sortir les bibliothèques universitaires de la 'misère' qui était la leur (...) ainsi, les bibliothèques universitaires ont connu un mouvement conforme aux préconisations du rapport Miquel* »¹⁹⁷. Soulignant que « *l'effort budgétaire consenti en faveur des bibliothèques universitaires est tout à fait remarquable* »¹⁹⁸, le sénateur nuance néanmoins son bilan en constatant que « *les progrès enregistrés sont à nuancer : si les bibliothèques universitaires ont engagé un important travail de modernisation, elles ne*

¹⁹⁴ Chiffres donnés par le rapport Miquel lui-même.

¹⁹⁵ L'année 1995 a constitué, on l'a vu, une première tentative de bilan de la part du CSB. Chiffres donnés in LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Op. cit., p. 33.

¹⁹⁶ Chiffres donnés in AROT, Dominique. « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°6, p. 38. Tableau 3 : « Objectifs du rapport Miquel et indicateurs les plus récents ». Pour l'année 1999, cf. également l'application statistique des bibliothèques universitaires (ASIBU), disponible en ligne :

[URL] <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>

¹⁹⁷ LACHENAUD, Jean-Philippe. Op. cit., p. 17.

¹⁹⁸ LACHENAUD, Jean-Philippe. *Ibid.*, p. 18.

paraissent pas encore aptes à aborder le XXI^e siècle dans des conditions optimales »¹⁹⁹. Malgré les réformes entreprises dont nous avons tenté de dresser le tableau, la documentation peine encore à s'imposer comme un enjeu majeur pour les universités. Néanmoins, les difficultés, prévisibles, d'application des recommandations de la Commission Miquel ne doivent pas occulter le fait que, globalement, la décennie qui a suivi la publication du rapport a vu une nette amélioration de la situation des bibliothèques universitaires françaises. Outre l'augmentation de moyens, des collections au personnel, la généralisation de l'informatisation ou encore la remarquable croissance du taux d'inscription des étudiants²⁰⁰, un point décisif illustre, quasiment à lui seul, la réalité du rattrapage réalisé : comme le constate C. Jolly, « *la mise en place des services communs de la documentation (SCD) et des services interétablissements de coopération documentaire (SICD), désormais bien intégrés à la vie de leur université, et constituant le socle, ou au minimum la condition préalable, de la définition d'une politique documentaire d'établissement, a été partout effectuée* »²⁰¹ Ce constat permet de mieux saisir la critique que P. Carbone effectue de certaines conclusions du rapport de la Cour des Comptes rendu public en 2005. Cette dernière ne semble voir dans l'effort de mise à niveau issu du rapport Miquel qu'une simple politique quantitative : « *La Cour constate que la politique menée depuis une quinzaine d'années, essentiellement fondée sur l'augmentation des moyens consacrés à l'offre documentaire, n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés à l'origine en raison de l'augmentation globale des effectifs étudiants, mais également de la croissance des coûts* »²⁰². P. Carbone souligne avec acuité que cette vision est quelque peu « réductrice » : « *Lors du lancement des contrats d'établissement en 1990, les moyens supplémentaires n'ont pas été affectés uniquement sur des critères quantitatifs, mais ont accompagné les priorités formulées par les universités* »²⁰³.

Pour autant, l'effort entrepris à la suite du rapport Miquel a-t-il permis de combler le retard des BU françaises sur le plan international ? La réponse est, globalement, négative. Quelques années après le rapport Miquel, en 1996, le rapport *Pour l'école* de la commission présidée par Roger Fauroux continuait à juger sévèrement, en dépit des rattrapages entrepris, « *l'indigence des bibliothèques universitaires de notre pays* », précisant que « *tous les critères internationaux de comparaison des bibliothèques universitaires mettent la France au ban des nations comparables. Qu'il s'agisse d'acquisitions d'ouvrages, de collections, d'abonnements en cours, d'emplois affectés en bibliothèques, de salles équipées des nouvelles technologies, de prêt à domicile ou de prêt inter-bibliothèques, d'horaires d'ouverture, de budget de fonctionnement ou du nombre de places offertes, la France est à la traîne* »²⁰⁴.

Quid de la situation, dix ans après ? L'avant-projet annuel de performances pour la loi de finances 2005 reconnaît explicitement que « *le niveau de développement des bibliothèques d'enseignement supérieur est encore modeste au regard de celui de nombreux pays comparables sur les plans économique et scientifique* »²⁰⁵. Cette comparaison est d'autant plus pertinente avec la mise en place de la réforme L/M/D qui

¹⁹⁹ LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Op. cit., p. 34.

²⁰⁰ 72% des étudiants sont inscrits dans leur BU en 2001, contre 56 % seulement dix ans auparavant. Cf JOLLY, Claude. « Bibliothèques universitaires : regards sur les changements ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°6, p. 50.

²⁰¹ JOLLY, Claude. *Ibid.*, p.50.

²⁰² COUR DES COMPTES. « Les bibliothèques universitaires ». Op. cit., p. 400.

²⁰³ CARBONE, Pierre. « Un constat à partager, un plan d'action à engager ». *Bulletin des bibliothèques de France*. 2006, t.51, n° 4, p. 56.

²⁰⁴ FAUROUX, Roger. *Pour l'école*. Cité in LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Op. cit., p. 37-38.

²⁰⁵ Cité in COUR DES COMPTES. « Les bibliothèques universitaires ». Op. cit., p. 400.

permet une plus grande mobilité des étudiants entre les pays, ce qui autorise une mise en perspective des offres et usages dans chaque territoire.

Le nombre d'établissements n'apparaît pas comme un critère significatif car, sur ce plan, la France reste dans une moyenne intéressante avec près d'une centaine d'établissements à la fin des années 90 contre 79 en Allemagne et 111 en Grande-Bretagne²⁰⁶. Sur le plan des surfaces offertes, la moyenne française par université atteint 10 000 m² et seules 32 BU et une poignée de BIU dépassent ce chiffre qui est, à l'étranger, très souvent largement dépassé²⁰⁷ : le rapport de la Cour des Comptes rappelle à ce sujet que « *Selon la sous-direction des bibliothèques de la direction de l'enseignement supérieur, les besoins en surfaces peuvent ainsi être chiffrés aujourd'hui à environ 700 000 m² de constructions, y compris les restructurations* »²⁰⁸. Cette course au rattrapage européen semble difficile à tenir, et les investissements financiers seraient particulièrement lourds : « *Pour un coût au mètre carré, équipement matériel et mobilier compris, de 2.300 €, un tel programme représenterait une dépense de plus de 1,6 milliard d'euros étalée sur au minimum une quinzaine d'années. A ce rythme, les objectifs du rapport Miquel (un mètre carré par étudiant) ne seraient atteints, toutes choses égales par ailleurs, que vers 2020 environ, sans que la France soit parvenue pour autant à égaler les pays homologues* »²⁰⁹.

En 2002, les bibliothèques employaient environ 5000 agents spécialisés. Là encore, cet effectif d'environ 50 agents par établissement est très modeste et bien inférieur aux situations anglaises (plus de 9500 agents en 1998), allemande (plus de 8000 agents). Ceci explique que, malgré de notables efforts et un passage de 40 à 56 heures hebdomadaires, les horaires d'ouverture restent encore en deçà de la moyenne pratiquée dans les établissements étrangers, à savoir plus de 65 heures, comme en Allemagne ou en Espagne. Là encore, le rapport de la Cour des Comptes pointe un retard long à rattraper : « *En ce qui concerne par ailleurs les personnels, il existerait un besoin théorique de 1 500 nouveaux emplois : au rythme actuel de création de 150 emplois par année, il faudrait attendre l'année 2015 pour atteindre cet objectif* »²¹⁰.

La question du volume des collections est celle qui fait apparaître le plus grand écart entre les bibliothèques universitaires et leurs homologues étrangères : les 140 M de volumes en Allemagne ou encore les 90 millions britanniques laissent les collections françaises, avec seulement 30 millions de volumes, avec un retard considérable. Si l'on observe que les acquisitions sont environ trois fois plus importantes en Allemagne et en Grande-Bretagne tant pour les livres que pour les périodiques, on ne peut que constater que cet écart important n'est pas près de se combler. A titre d'exemple extra-européen, les bibliothèques japonaises ont des collections six fois plus importantes que leurs homologues françaises et des acquisitions quatre fois plus importantes, pour un budget d'acquisitions huit fois plus important²¹¹. En effet, il est nécessaire de mentionner, si l'on veut comprendre les raisons de cette situation difficile, que les crédits d'acquisitions étaient, en 1998, seulement de 60 millions d'euros pour les BU françaises tandis qu'ils s'élevaient à 168 millions tant en Allemagne qu'en Grande-Bretagne et à 525 millions au Japon²¹². Ainsi, en 1999, seules quatre bibliothèques françaises (la

²⁰⁶ Les Etats-Unis, de leur côté, culminent à plus de 3400 établissements, mais leur réseau de *colleges* et petites universités est fort différent de la situation européenne. Cf. MERLIN, Pierre. « Les bibliothèques universitaires ». *Art. cit.* s.p.

²⁰⁷ Ainsi la bibliothèque de l'Université d'Utrecht offre-t-elle 25 000 m², celle de l'université centrale de Stockholm, 26 000 m². Cf. MERLIN, Pierre. *Ibid.*, s.p.

²⁰⁸ COUR DES COMPTES. *Op. cit.*, p. 405.

²⁰⁹ COUR DES COMPTES. *Ibid.*, p. 405.

²¹⁰ COUR DES COMPTES. « Les bibliothèques universitaires ». *Op. cit.*, p. 405-406.

²¹¹ Cf. MERLIN, Pierre. « Les bibliothèques universitaires ». *Art. cit.* s.p.

²¹² MERLIN, Pierre. *Ibid.*, s.p.

bibliothèque de médecine de Paris, la Sorbonne, Sainte-Geneviève, la BNU de Strasbourg) dépassaient le million de volumes.

La Cour des comptes en conclut que « *quels que soient les critères retenus, les objectifs du rapport Miquel ne pourraient être atteints, selon le cas, avant plus de dix ou quinze ans. Le retard sur les autres pays, a fortiori, ne pourrait pas être rattrapé avant un délai encore beaucoup plus long* »²¹³. Le bilan de ce que l'on pourrait appeler les « Années Miquel » semble donc assez mitigé, mais il faut tenir compte, outre de la situation de retard initial, des nombreuses contraintes, autant démographiques que politiques ou simplement conjoncturelles qui ont accompagné la mise en œuvre de ce lourd rattrapage. Des innovations, des changements dans les équipements comme dans les usages ont bouleversé en profondeur le paysage des bibliothèques d'enseignement supérieur. Tandis que la remise à niveau préconisée en 1989 continuait à être d'actualité, ces changements en infléchissaient sérieusement le sens, dans des directions que la Commission Miquel n'aurait pu prévoir.

Un rapport « daté » ? Le changement de paradigme des BU

Qui, aujourd'hui, se risquerait à citer le rapport Miquel comme référence pour l'avenir à court ou long terme des bibliothèques universitaires ? Certes, les objectifs ambitieux de la Commission sont loin d'avoir été tous réalisés et, malgré de notables avancées, la comparaison européenne, comme nous l'avons souligné, reste toujours aussi déplaisante pour notre pays. Toutefois, les préconisations du rapport Miquel ont été rapidement dépassées par un véritable changement autant dans l'esprit que des usages mêmes des établissements. A côté de leurs missions traditionnelles (signalement, catalogage, conservation, communication des documents, etc.), les bibliothèques confrontées au développement du numérique et d'Internet ont été contraintes de diversifier leurs services, mais aussi de s'adapter aux nouvelles demandes des usagers.

Il est donc frappant de constater qu'au moment même où les chantiers les plus ambitieux tentaient de répondre aux exigences formulées par le rapport, ce nouveau « paradigme » émergeait progressivement, dessinant les contours d'une nouvelle manière d'envisager la fonction documentaire au sein de l'université. Les établissements se sont par conséquent retrouvés dans une situation où ils devaient faire face à la fois à un redressement des lourdes carences du passé mais aussi aux exigences de ce nouveau modèle. Progressivement, les analyses de la Commission Miquel ont perdu leur force née de l'urgence, sans perdre toutefois, dans certains cas, de leur pertinence : ainsi l'exigence de l'accueil et la mise à disposition de places de travail suffisantes demeurent toujours d'actualité.

On comptait en 2005 environ 2,3 millions d'inscrits dans l'enseignement supérieur contre à peu près 1,3 million vingt ans plus tôt. Près de la moitié des effectifs d'une génération accède aujourd'hui à l'université et aux autres établissements d'enseignement supérieur²¹⁴. Cette augmentation massive du nombre d'étudiants a entraîné un fort développement mais aussi une modification de la demande à l'égard des bibliothèques : « *moins bien préparé à l'organisation intellectuelle et matérielle des bibliothèques,*

²¹³ COUR DES COMPTES. « Les bibliothèques universitaires ». *Op. cit.*, p. 406.

²¹⁴ Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction des Études et de la prospective. *Note d'Information 5*, 30 novembre 2005.

habitué aux usages et aux services de la Toile, le public étudiant apparaît aussi plus varié dans ses besoins et ses pratiques. L'accès aux collections par le biais du catalogue devient parfois l'exception, la consultation d'Internet se fait très majoritairement à domicile »²¹⁵. Le fort développement des ressources numériques à distance aurait pu entraîner une politique de désengagement des constructions jugées anachroniques, voire purement et simplement inutiles. L'essor des moteurs de recherche, la dématérialisation progressive des supports, ainsi les périodiques, le fantasme, également, d'une bibliothèque universelle en ligne ont pu susciter des interrogations sur la pertinence du modèle proposé. Ce contexte nouveau change-t-il la nature même des missions des BU ?

On peut, avec C. Jolly, penser que « *non seulement ces services ne voient pas leurs missions remises en question par les modifications qui affectent leur environnement, mais ils s'en trouvent confortés, contraints qu'ils sont de jouer un rôle plus stratégique, plus exigeant et sans doute plus difficile de tri d'une information foisonnante et qui ne présente pas toujours en elle-même des critères de qualité. Qu'est-ce en effet qu'un SCD ou un SICD sinon un service placé en interface entre des ressources documentaires à évaluer et sélectionner et des besoins documentaires à analyser dans un contexte scientifique et pédagogique donné* »²¹⁶. Néanmoins, l'entrée dans l'ère dite de la « société de l'information » a renforcé l'exigence pour chaque étudiant de maîtrise des nouveaux outils numériques. Les BU ont investi fortement le champ de la formation des usagers, dans une mesure que le rapport Miquel, par ailleurs favorable à cette évolution, n'aurait pu prévoir. Le modèle de la « *teaching library* »²¹⁷ tend ainsi à se développer, là où auparavant la frontière entre enseignement et documentation apparaissait davantage établie. Par ailleurs, les bibliothèques universitaires continuent d'être attractives, notamment par l'offre d'espaces de travail calmes, pourvus de collections pertinentes et en nombre suffisant. Ainsi, comme le souligne C. Jolly « *contrairement à une idée parfois reçue sans examen, les nouvelles technologies de l'information et l'existence d'une information scientifique en ligne n'ont en aucune façon supprimé l'exigence d'espaces organisés " dédiés " à la documentation, même si – comme il est naturel – elles modifient fortement la nature et le mode de fonctionnement de ces espaces* »²¹⁸.

On assiste donc à une certaine « recomposition » du modèle de la bibliothèque universitaire que ne pouvait prévoir le rapport Miquel, tant l'explosion du numérique, pour ne citer que le bouleversement le plus immédiatement « visible », a entraîné de changements dans les usages comme dans la diversification des services proposés. La situation de misère évoquée par la Commission Miquel n'est aujourd'hui plus d'actualité et, globalement, on peut affirmer que les bibliothèques universitaires ont réussi leur intégration : les universités « *se sont progressivement approprié la fonction documentaire* »²¹⁹ même si, toutefois, elle « *n'est pas encore perçue, au sein même des universités, comme une mission essentielle* »²²⁰. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence, aujourd'hui, d'un modèle volontariste de type « ascendant », à l'heure où, pour reprendre la formule de D. Renoult, « *l'évolution vers un fort transfert de responsabilités vers les établissements publics constitue un véritable changement de*

²¹⁵ Cf. LIVRE 2010. « L'évolution des bibliothèques : état des lieux », p. 3. Disponible en ligne :

[URL] http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/table_ronde_8_etat_des_lieux.pdf

²¹⁶ JOLLY, Claude. « Bibliothèques universitaires : regards sur les changements ». *Art. cit.*, p. 51.

²¹⁷ Cf. SUHL-STROHMENGER. « Les bibliothèques sur le chemin de la *teaching library* ». Numéro spécial de B.I.T. online (*Bibliotheksfachzeitschrift mit Information und Technologie*), 2006, p. 55-58.

[URL] <http://www.goethe.de/Ins/fr/par/prj/bib/arc/017/tdt/fr2151701.htm>

²¹⁸ JOLLY, Claude. « Le plan U3M et les bibliothèques d'enseignement supérieur ». *Art. cit.*, s.p.

²¹⁹ JOLLY, Claude. « Les Bibliothèques dans l'université ». *Art. cit.*, p. 42.

²²⁰ COUR DES COMPTES. « Les bibliothèques universitaires ». *Op. cit.*, p. 410.

modèle »²²¹. En effet, le rôle déterminant joué par l'État pendant plusieurs décennies dans l'élaboration des politiques en faveur des établissements universitaires, et dont le rapport Miquel est un exemple caractéristique, laisse place à une plus large autonomie des universités, comme le souhaite la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, promulguée en août 2007²²². Dans un contexte de spécialisation accrue des établissements, mais aussi de concurrence renforcée, la fonction documentaire est par conséquent entrée dans une ère nouvelle.

²²¹ Cf. RENOULT, Daniel. *La filière bibliothèques de la fonction publique d'État, situation et perspectives. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [et à] Madame la ministre de la Culture et de la Communication*. Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2008. p. 52.

²²² Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 dite loi LRU, ou loi Pécresse.

Conclusion

Au final, le rapport Miquel aura donc constitué un « moment » de l'histoire déjà longue des bibliothèques d'enseignement supérieur, une sorte de « *date-charnière* »²²³. D'autres rapports, d'autres études avaient déjà tenté d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation passablement difficile des bibliothèques universitaires. Pourquoi, alors, un tel « succès » pour ce qui aurait pu n'être qu'un rapport de plus ?

Comme nous avons tenté de le montrer, le rapport Miquel a été suscité par un gouvernement qui a pris conscience du retard accumulé par ces établissements et qui, globalement, avait fait de l'éducation et de l'enseignement supérieur l'une de ses priorités. L'explosion de la démographie étudiante, le délabrement de nombreux locaux, la concurrence internationale ont été autant de signaux d'alerte d'une indispensable remise à niveau. Pour autant, le travail de redressement engagé n'a pas disparu avec le gouvernement Rocard : au-delà des alternances politiques et malgré les aléas de financements publics rendus souvent difficiles par un contexte économique particulièrement tendu, le volontarisme initial de la Commission Miquel a subsisté.

Certes, le bilan uniquement chiffré des moyens mis à disposition et surtout de ce qui a été réalisé peut sembler souvent modeste, parfois décevant. La mise en œuvre des préconisations du rapport Miquel, qui se voulait implicitement fondateur d'un nouveau modèle pour les bibliothèques universitaires françaises, a pu donner l'impression d'avoir été seulement un rattrapage, rendu d'autant plus lent et difficile que les conditions dénoncées au départ s'aggravaient sous le poids d'une nouvelle vague étudiante.

Pour autant, et en dépit de certains retards, comme en témoigne la lente prise de conscience des difficultés parisiennes, force est de constater que ce redressement a été, peu ou prou, accompli : les nombreuses constructions et restructurations d'établissements, à elles seules, en témoignent et, globalement, les « années Miquel » auront été celles de la modernisation des BU françaises.

Mais parallèlement à ce rattrapage des carences héritées du passé, les bibliothèques universitaires, soumises aux contraintes fortes du présent devaient de plus envisager l'avenir. Or, celui-ci se dessinait sous un jour que le rapport Miquel n'aurait pu prévoir.

Au moment où la Commission Miquel rédigeait son rapport, l'informatique commençait à peine à s'implanter dans les établissements et l'acquisition de documents physiques restait le critère quasi unique d'enrichissement des collections. Le rapport ne pouvait donc prendre en compte, malgré de nombreuses intuitions, ainsi sur la nécessité de la mise en place de catalogues collectifs performants, la formidable explosion du numérique qui n'allait pas tarder à se généraliser et bouleverser les usages des utilisateurs comme ceux des professionnels de la documentation.

Dans ce contexte, le rapport peut sembler daté, car ses critères d'évaluation et de comparaison, notamment internationaux, ont été rendus quelque peu obsolètes, entre autres, par un formidable mouvement de dématérialisation des documents et par la diversification des accès au savoir, via le réseau mondial.

Néanmoins, il n'en constitue pas moins une borne essentielle pour la compréhension de l'évolution des bibliothèques universitaires. Sa postérité en

²²³ Cf. CHAINTREAU, Anne-Marie. « Bibliothèques universitaires : des ambitions et des attentes ». *Bulletin des bibliothèques de France*. 2007, t.52, n°1, p. 28.

témoigne : rares sont les ouvrages, les articles, les dossiers concernant tout ce qui touche, et ce dans de nombreux domaines, les bibliothèques universitaires qui ne citent pas le rapport Miquel comme référence ou point de départ d'un changement, d'une modernisation. Tout aussi significatif, nombreuses sont les tentatives d'évaluation un tant soi peu globalisantes de la situation des bibliothèques universitaires à être taxées de « *nouveau rapport Miquel* »²²⁴. Vingt ans après, le rapport Miquel reste un document irremplaçable pour quiconque veut tenter de saisir l'évolution récente des bibliothèques universitaires françaises.

²²⁴ Notamment, en son temps, le rapport du sénateur P. Lachenaud.

Bibliographie

SOURCE PRINCIPALE

MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.* Paris : La Documentation Française, 1989. 79 p. (Collection des rapports officiels).

TEXTES LÉGISLATIFS

LOI FAURE : Loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

DÉCRET n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires.

DÉCRET 76-293 du 26 mars 1976 modifiant le décret 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires.

LOI SAVARY : Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

DÉCRET n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.

DÉCRET n° 89-778 du 23 octobre 1989 instituant un Conseil supérieur des bibliothèques.

DÉCRET n° 91-321 du 27 mars 1991 sur l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Éducation nationale.

LOI PÉCRESSE : Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

DOCUMENTS ET RAPPORTS OFFICIELS

ALLÈGRE, Claude. « De U2000 à U3M ». Discours de Claude Allègre à la Sorbonne, 4 décembre 1998. s.p. Disponible en ligne.

[URL] ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/1998/04_12_disc_U3M_allegre.pdf

CHAUVEINE, Marc. *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises*. Paris : Inspection générale des bibliothèques, 1992. 2 t., 69+86 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1990*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1991. 96 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1991*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1992. 128 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Pierre Jolis ; Michel Melot] pour l'année 1992*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1993. 118 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1993*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1994. 128 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1994*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1995. 132 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1995*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1996. 128 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Jean-Claude Groshens] pour les années 1996-1997*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1998. 80 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [Jean-Claude Groshens] pour les années 1998-1999*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1999. 120 p.

COUR DES COMPTES. « Les Bibliothèques universitaires ». In *Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations, collectivités, organismes et entreprises*. Paris : La Documentation Française, 2006. p. 399-421.

[En ligne] <<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/BibliothequesUniversitaires.pdf>> (Consulté le 30 décembre 2008).

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Note d'Information 5*, 30 novembre 2005. s. p.

GATTÉGNO, Jean ; VARLOOT, Denis. *Rapport sur bibliothèques à Monsieur le ministre de l'éducation nationale [et à] Monsieur le ministre de la culture*. Paris : s.n., 1985 (non publié).

JOSPIN, Lionel. *Déclaration de M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, sur les grandes lignes de la politique universitaire concernant l'évaluation, la rénovation des cycles supérieurs, le fonctionnement des universités et l'amélioration de la condition des étudiants et des personnels universitaires.* Paris : Conférence des présidents d'université, 30 juin 1988.

[en ligne] <<http://discours.vie-publique.fr/notices/883342500.html>> (Consulté le 30 décembre 2008).

LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations.* Paris : Sénat, 1998. 150 p. (Les rapports du Sénat).

PALLIER, Denis ; RENOULT, Daniel. « les bibliothèques interuniversitaires ». In *Rapport annuel de l'I.G.B. pour l'année 2002.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2002. 12 p.

[en ligne] <<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/80/5/805.pdf>> (Consulté le 30 décembre 2008)

RENOULT, Daniel ; LEMELLE, Françoise. *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2007. 86 p.

[en ligne] <<http://media.education.gouv.fr/file/89/8/5898.pdf>> (Consulté le 30 décembre 2008).

RENOULT, Daniel. *La filière bibliothèques de la fonction publique État, situation et perspectives. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [et à] Madame la ministre de la Culture et de la Communication.* Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2008. 56 p.

VANDEVOORDE, Pierre. *Les Bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier ministre.* Paris : Ministère de la culture, 1981. 2 t., 73+447 p.

HISTOIRE ET FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS (SECTION DES B.U.). *Le livre noir des bibliothèques universitaires.* Paris : A.B.F., 1973. 8-4 p.

BALLY, Thérèse. « Réforme du système documentaire - Avant le décret. La politique documentaire d'Université ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°5, p. 422-424.

BERTRAND, Anne-Marie. « Bibliothèque, politique et recherche ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t.50, n°2, p. 35-40.

CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques universitaires : Dix ans après le rapport Vandevoorde ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t.37, n°4, p. 46-58.

CARBONE, Pierre. « Les bibliothèques dans les universités ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 43-106.

CASSEYRE, Jean-Pierre ; GAILLARD, Catherine. *Les Bibliothèques universitaires*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. 2^{ème} ed. mise à jour. 128 p.

CHERVEL, André. « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherche ». *Histoire de l'éducation*, mai 1988, n° 38, p. 59-119.

COMTE, Henri. *Les Bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne : Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977. 447 p.

COMTE, Henri. « La réforme du système documentaire des universités ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n°5, p. 378-387.

COURTOIS, Gérard. « Université, la misère des bibliothèques ». *Le Monde de l'éducation*. Paris, octobre 1984, n° 109, p. 70-75.

DUBOIS, Jacqueline ; KERDRAON, Anne ; LEMAU, Elisabeth ; ROCHE, Dominique. « Du bon usage des BU ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n°5, p. 72-75.

FAYET, Sylvie ; VAN DOOREN, Bruno. « Bibliothèques dans leur territoire ». In *Les Bibliothèques en France, 1991-1997*, sous la direction de Dominique Arot. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1998. 317 p., p. 59-82.

FRAISSE, Emmanuel ; RENOULT, Daniel. « Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t.39, n°4, p. 19-25.

GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*. 1999. 860 p. Thèse de doctorat : Sciences de l'information et de la communication : Lyon-2 : 1999.
[en ligne] <<http://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/theses/lyon2/1999/agleyze>> (Consulté le 30 décembre 2008).

GLEYZE, Alain. « Les années de crise des bibliothèques universitaires (1975-1990) ». In *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992. XXII-793 p., p. 672-681.

PALLIER, Denis. « Pauvres universitaires ». In, *La Bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde*. Paris : Autrement, 1991. Série « Mutations », n° 121, p. 135-142.

PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires, l'expansion ? ». In *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, sous la

direction de Martine Poulain. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992. XXII-793 p., p. 381-403.

PALLIER, Denis. « Une histoire récente ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 13-41.

RENOULT, Daniel. « La communauté universitaire : étudiants et enseignants ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 109-134.

RODA, Jean-Claude. « La carpe et le lapin, ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°2, p. 40-45.

SCHLUMBERGER, Simone. *Les bibliothèques universitaires : organisation générale*. Strasbourg : B.N.U., 1976. 38 f.

ELÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONALE

GABEL, Gernot. « Les bibliothèques universitaires allemandes ». In *Les Bibliothèques dans l'université*, sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p., p. 277-298.

GABEL, Gernot. « Les bibliothèques universitaires allemandes : les enjeux actuels ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n° 2. p. 52-57.

REITEL, François. « Les bibliothèques universitaires en France et en RFA ». *Le Débat*, sept.-oct. 1988, p. 108-111.

RÉCEPTION ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT MIQUEL

AROT, Dominique. « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°6, p. 35-44.

ASSISES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. « Allocution de Lionel Jospin ». In *Universités 2000, quelle université pour demain ? : Assises nationales de l'enseignement supérieur, Sorbonne, 26-29 juin 1990*. Paris : La Documentation Française, 1991. 334 p.

BISBROUCK, Marie-Françoise. « L'évolution des bâtiments des bibliothèques universitaires depuis le rapport Miquel ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°5, p. 51-67.

BISBROUCK, Marie-Françoise. *Les bibliothèques universitaires, Évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. Paris : La Documentation Française, 2000. 152 p.

BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. « BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n°5, p. 356-367.

CARBONE, Pierre. « Un constat à partager, un plan d'action à engager ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, t.51, n° 4, p. 56-57.

CHARENTREAU, Anne-Marie. « Bibliothèques universitaires : des ambitions et des attentes ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, t.52, n°1, p. 28-33.

DE ROUX, Emmanuel. « La grande misère des universités », *Le Monde*, édition du 1^{er} décembre 1988, p. 29.

ESKENAZI, Franck. « De la misère en bibliothèques universitaires ». *Libération*, édition du 22 novembre 1988, p. 37.

JOLLY, Claude. « Le plan U3M et les bibliothèques d'enseignement supérieur ». s.p. Disponible en ligne.

[en ligne] <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/U3m/planU3M.htm>> (Consulté le 30 décembre 2008).

JOLLY, Claude. « Bibliothèques universitaires : regards sur les changements ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°6, p. 50-54.

JOLLY, Claude. « Les Bibliothèques dans l'université ». In *Regards sur un demi-siècle. Cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France*. Paris : BBF, numéro hors série, 2006. 294 p., p. 13-44.

MERLIN, Pierre. « Les bibliothèques universitaires ». Document en ligne sur le site de l'association pour la « Qualité de la Science Française », 2002, s.p.

[en ligne] <<http://www.qsf.fr/>> (Consulté le 30 décembre 2008).

RENOULT, Daniel. « Le plan U3M en Île-de-France : perspectives 2000-2006 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t.42, n°2, p. 4-11.

SUHL-STROHMENGER, Wilfried. « Les bibliothèques sur le chemin de la *teaching library* ». Numéro spécial de B.I.T. online (*Bibliotheksfachzeitschrift mit Information und Technologie*), 2006, p. 55-58.

[En ligne] <<http://www.goethe.de/Ins/fr/prj/bib/arc/017/tdt/fr2151701.htm>> (Consulté le 30 décembre 2008).

VAN DOOREN, Bruno. « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ? ». *Esprit*, 1993, n°9, p. 143-158.